2002—2003

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᓯᑎᓪᓗᓂᒃᑯᑦ ᐃᓕᓴᕐᕕᐅᕙᓂᑦ ᑲᑎᕕᒋᓴᖅ
ᐊᖏᖁᔨᓴᒃ ᑐᓴᖏᓐᓂᐅᑎᖅᑐᑦ

Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Rapport Annuel

Kativik Environmental Advisory Committee
Annual Report

Ivujivik
Salluit
Kangiqsujuaq
Quaqtaq
Akulivik
Puvirnituq
Kangirsuk
Aupaluk
Inukjuak
Tasiujaq
Kangiqsualujjuaq
Kuujjuaq
Nunavik
Umiujaq
LABRADOR
Kuujjuaraapik
Chisasibi
Kawawachikamach
QUÉBEC
Québec
Ottawa
Montréal
Mapping by Makivik RRDD. September 1995.

ᑲᑎᕕᒃ ᓄᓇᒧᑦ ᐃᓱᒪᓕᕆᔨᖏᑦᑐᑦ ᑲᑎᒪᔨᖏᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Rapport annuel 2002-2003

KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

2002-2003 Annual Report

Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee
CCEK-KEAC, Case postale / P.O. Box 930
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : (819) 964-2961 • Fax : (819) 964-0694

Rapport réalisé par / Report produced by : Nathalie Girard
Secrétaire exécutive / Executive secretary

Traduction / Translation : Benjamin Arreak (Inuttitut)
Expression Boreale (Anglais / English)

Design / production : Etsetera Design Inc.

Photo de la page couverture / Cover photo : Nunavik, Côte de la baie d'Ungava / Ungava coast

Logo de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires.
Reproduction autorisée par Les Publications du Québec.

© Comité consultatif de l'environnement Kativik 2003

Table of Contents

Chairperson's Message 4

Mandate 6

Composition 7

Secretariat 11

Meetings 12

Communications 13

Orientations, Objectives and Achievements 13

Activities 2002–03 18

- ➤ Environmental assessment of development projects in the North 18
- ➤ Section 23 of the JBNQA: revison of schedules 1 and 2 18
- ➤ Secretariat 18
- ➤ Recycling in Nunavik 18
- ➤ Park creation and mineral exploration on State reserves 19
- ➤ Communication and information 19
- ➤ Proposed laws, regulations, policies and strategies 19
  - • *Québec Water Policy* 19
  - • *Draft Québec Strategy on Biological Diversity 2002–07* 20
  - • *Draft Natural Heritage Conservation Act* 20
  - • *Pesticides Management Code* 20
- ➤ Abandoned mineral exploration sites in Nunavik 20
- ➤ Regional Public Land Development Plan 21
- ➤ Climate changes 21
- ➤ Environmental inspections in the Northern villages 21

Financial Statement 22

Chairperson's Message

I am pleased to present the Kativik Environmental Advisory Committee's 2002-03 annual report. In recent years, the Advisory Committee has shown remarkable commitment in fulfilling its mandate, intensifying its efforts and actions in order to serve as the preferential forum for the communities of the North and the governments. Through its long-term action plan and a revised budget that is more in line with the role vested in the Advisory Committee, the reorganization of the Advisory Committee has proceeded, permitting the members and staff to fully concentrate on the increasing concerns of the residents of Nunavik's 14 Northern villages.

Among the initiatives aimed at improving the Advisory Committee's operations, two highlights are the reopening of the secretariat's office in Kuujjuaq and the hiring of a permanent executive secretary. These highlights reflect the commitment of all members to effectively consult the residents of Nunavik in the work of the Advisory Committee. They are also a clear demonstration of our respect for residents, which we hope will help us to fulfill our mandate pursuant to Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA).

Once again this year, the Advisory Committee focussed on a certain number of issues, some of which will continue to require close monitoring, while keeping in mind the unique context of the North, its population and its environment. At its meetings in 2002–03, the Advisory Committee discussed: the environmental and social assessment of development projects in Nunavik, the adequate supply of quality drinking water, the disposal and treatment of wastewater, abandoned mineral exploration sites, the development of parks and reserves, land leases, outfitting camps and temporary shelters north of the 55th parallel, the implementation of Section 23 of the JBNQA and power generation. Other issues have proven so important that they have been incorporated into the Advisory Committee's action plan. Take for example, the questions of waste management in the Northern villages as well as the increasing problems and challenges of climate change.

With respect to waste management, the Advisory Committee fostered discussions among major stakeholders by inviting Recyc-Québec to observe waste management practices in northern conditions where there is no link to Québec's road network. As a result, initiatives that respond to some challenges have emerged, though the overall issue remains unresolved, especially as regards used tires and automotive batteries. As the problem of spent oil, solvants, paint and other hazardous products is equally worrisome for residents, the Advisory Committee intends to conduct follow-up. It seems clear however that in Nunavik the management of all types of waste can not be dealt with adequately until a comprehensive waste management plan has been prepared. Consequently and in light of recent initiatives in communities in southern Québec, the Advisory Committee has resolved to make known the essential need for such a plan and to support its development. All the members of the Advisory Committee are also in agreement that the governments must introduce effective and adapted mechanisms that respond equitably to these problems and challenges that affect all the residents of Québec, but particularly the isolated communities north of the 55th parallel.

Climate change and its impact on daily activities, including traditional activities, are two increasingly important issues in northern communities. The Advisory Committee can not ignore the insiduous impacts of such changes on the environment and the Inuit social fabric. The problems and challenges of climate change will surely continue to surface even more frequently in the future as environmental impact studies, though preliminary, already suggest forthcoming major changes to which northern communities will have to adapt. Consequently, the Advisory Committee has decided to assume an active role and to take a first step by contributing to a project that will examine the challenges of access to the territory and resources of Nunavik.

As well during the past fiscal year, the Advisory Committee undertook another major activity, the revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA. In Nunavik, the environmental impact assessment and review procedure is applied in accordance with these schedules as well as schedules A and B of Québec's E*nvironmental Quality Act*. Previous attempts to revise these schedules have been unsuccessful with the result that, today, the procedure is an annoyance for Nunavik's residents and project proponents. The environmental assessment procedure must be adapted and updated to respond to the current context. The revision is to be carried out in co-operation with major stakeholders in order to arrive at a consensus on the modifications to be made, decreasing the procedure's complexity and eliminating "grey zones," for the benefit of the Northern villages while also improving and protecting the natural and social environments.

To conclude, I would like to emphasize the outstanding contributions of all the members of the Advisory Committee this past year, which was particularly busy. The current composition of the Advisory Committee, the strengths of its members, their experience and their generosity make the Committee, as never before, an important forum for the governments and the residents of Nunavik.

I would also like to underline the considerable work accomplished by the temporary executive secretary, Robert Comtois. His dedication, occupational qualifications and human skills have been greatly appreciated by the Advisory Committee. In the same vein, I would like to welcome Nathalie Girard, the Advisory Committee's new executive secretary and first permanent employee. In just a short time, Ms. Girard has demonstrated her energy, motivation and interest in the North, its residents and its environment. In the upcoming year, these qualitites will contribute to the fulfillment of our mandate.

Thank you all and keep up the good work,
Claude Abel

Mandate

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) was established pursuant to Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA) and is governed by the *Environmental Quality Act* (R.S.Q., c. Q-2) and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979, c. 32). The KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik and, as such, is the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the Kativik Regional Government (KRG) and the Northern villages.

The KEAC's mandate is to:

- oversee the environmental and social protection regime established pursuant to Section 23 of the JBNQA;
- advise responsible governments on major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime and the land use regime;
- ensure the proper functioning of the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- recommend changes and examine changes proposed by third parties respecting the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- advise responsible governments and the KRG whenever they create or amend laws, regulations and policies relating to environmental and social protection as well as land use;
- review laws, regulations, policies and administrative procedures relating to environmental and social protection as well as land use.

The KEAC may also provide technical assistance to the Northern villages and the KRG.

All the decisions and recommendations of the KEAC are communicated to the governments of Québec and Canada as well as to the local and regional governments concerned, for information purposes and appropriate action.

Composition

The KEAC is a tripartite body composed of nine members who are replaced at the discretion of the respective appointing party. The governments of Canada and Québec as well as the KRG each appoint three members. Each year by turns, the respective parties appoint a chairperson and a vice-chairperson from among their appointees pursuant to paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

In 2002–03, two members stepped down from the KEAC: Danielle Baillargeon and Yves Désilet, both appointed by the Government of Canada. The Government of Canada filled the two vacancies with Suzanne Larochelle and Gilles H. Tremblay.

On March 31, 2003, the KEAC was composed of the following members:

Chairperson

Claude Abel is a northern projects officer at the Corporate Affairs Branch of Environment Canada. Previously, as an employee of the Meteorological Service of Canada, he lived in the Nunavik village of Inukjuak for four years. Mr. Abel was appointed to the KEAC by the Government of Canada in 1997.

Vice-Chairperson

Paule Halley, LL.D., is a lawyer, an associate professor of law at the Université Laval, she is also occupant of the Canada Research Chair in environmental law. Ms. Halley was appointed to the KEAC by the Gouvernement du Québec in 1999.

Members appointed by the Kativik Regional Government

Eli Angiyou lives in Akulivik, where he was mayor from 1998 to 2000. He is a hunter and is employed by the KRG to monitor coastal Inuit hunting and fishing activities in Nunavik. Mr. Angiyou was appointed to the KEAC in September 2001.

Michael Barrett is the Assistant Director of the KRG Renewable Resources Department, in Kuujjuaq. Over the last thirty years his experiences have included the implementation of the Inuit Hunting, Fishing and Trapping Support Program, the implementation of the environmental provisions of the JBNQA, environmental projects in isolated locations, negotiations respecting the proposed Great Whale hydro-electric complex, conservation programs, parks development and the marine infrastructure program.

David Okpik is an elder and hunter from Quaqtaq who has always been very involved in local and regional issues. He has been a member of the Kativik Environmental Quality Commission since 1980 and was a member of the Environmental and Social Impact Review Panel for the territory north of the 55th parallel from 1997 to 2000. Mr. Okpik was appointed to the KEAC in October 2000.

Members appointed by the Gouvernement du Québec

Jean Couture is a lawyer and has been a member of the Québec Bar Association since 1982. He was previously employed as an advisor at the intergovernmental affairs branch of the Québec Ministère de l'Environnement and has also worked in the fields of Aboriginal rights and relations. Mr. Couture was appointed to the KEAC in October 2001.

Hélène LeBlond is a trained anthropologist and has a variety of work experience in the fields of Northern and Aboriginal affairs, mainly in the employ of the Gouvernement du Québec. Ms. LeBlond was appointed to the KEAC in 1999.

Members appointed by the Government of Canada

Suzanne Larochelle is the senior negotiator at the James Bay and Northern Québec Implementation Office of Indian and Northern Affairs Canada. She also works in the Agreements Negociation and Implementation Branch. Ms Larochelle was appointed to the KEAC in 2002.

Gilles H. Tremblay holds a Master's degree in Oceanography and is a trained chemist. He currently works as a program advisor at the Regional Oceans and Environment Branch of Fisheries and Oceans Canada, Québec region. He has conducted several years of research on the marine environment and contaminants. Mr. Tremblay was appointed to the KEAC in October 2002.

Executive Secretary

Nathalie Girard holds a Master's degree in Biology, with a specialization in the northern environment, that she obtained through the Centre d'études nordiques at the Université Laval. She worked on the development of parks in Nunavik from 2000 to 2002 for the Société de la faune et des parcs du Québec. Ms. Girard has been a full-time employee of the KEAC since September 2002.

Outgoing members and staff

Until the spring of 2002, Yves Désilets was a senior advisor at the James Bay and Northern Québec Implementation Office of Indian and Northern Affairs Canada. He was also a member of several committees established pursuant to the JBNQA, including the Hunting, Fishing and Trapping Co-ordinating Committee and the James Bay Advisory Committee on the Environment. Mr. Désilets was appointed to the KEAC by the Government of Canada in 1995.

Danielle Baillargeon is a co-ordinator of aboriginal fisheries at Fisheries and Oceans Canada, Québec region. Ms. Baillargeon was appointed to the KEAC by the Government of Canada in May 2001.

Robert Comtois is an anthropologist. He was the KEAC's temporary executive secretary from 2000 to 2002.

Secretariat

The KEAC's principal office is now located in the Nunavik village of Kuujjuaq. In 2002, the KEAC decided to replace its temporary executive secretary with a full-time employee based in Kuujjuaq. For this purpose, a work plan was adopted at the KEAC's 90th meeting held on January 29–30 in Quaqtaq and Kuujjuaq. Eight months later, on September 22, the KEAC hired Nathalie Girard as its new full-time executive secretary. Subsequently, Ms. Girard moved with her family to Kuujjuaq and tackled the task of setting up the office of the secretariat. Contact information for the KEAC is now:

The official record of the KEAC's decisions and documents are kept by the executive secretary, who also prepares meetings and conducts follow-up. The executive secretary is responsible for drafting official correspondence, position papers, notices, the annual report and minutes of the meetings of the KEAC as well as keeping the KEAC's accounts. She also monitors government policies, legislation and regulations that fall under the KEAC's mandate. The executive secretary acts as a liaison between the members of the KEAC and various regional, provincial and federal players, in addition to providing technical support when necessary and assisting the chairperson and KEAC members to fulfil their duties.

Meetings

The KEAC held four meetings between April 1, 2002, and March 31, 2003, on the dates and at the places indicated below:

92nd meeting: July 18, 2002, in Quebec City

93rd meeting: October 15–16, 2002, in Kuujjuaq

94th meeting: January 23–24, 2003, in Kuujjuaq

95th meeting: March 27–28, 2003, in Quebec City

The quorums and the names of guests are shown in Table 1.

Table 1
Meetings in 2002–03: Quorums, guests and observers

92nd meeting		**93rd meeting**		**94th meeting**		**95th meeting**	
Quorum		Quorum		Quorum		Quorum	
KRG	2	KRG	3	KRG	3	KRG	3
Canada	3	Canada	3	Canada	3	Canada	3
Québec	2	Québec	3	Québec	2	Québec	3
Guest		Guests		Guests		Guests	
none		J. N. Adams, KRG* N. Laprise, MRN*		S. Tukkiapik, KRG*		R. Comtois, C* R. Joly, MENV*	

Sources: Adopted minutes of the 92nd, 93rd, 94th and 95th meetings of the KEAC.

*: KRG — Kativik Regional Government
MENV — Québec Ministère de l'Environnement
MRN — Québec Ministère des Ressources naturelles
C — Consultant

Communications

Four sub-committees were set up to study special issues and to continue work on certain KEAC priorities. The sub-committees, which comprise at least one member of each party, were:

- sub-committee on environmental improvement initiatives in Nunavik
- sub-committee on waste
- sub-committee on the revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA
- administration sub-committee

Several conference calls were held between the KEAC's regular meetings to discuss issues that required immediate responses; quorum was always met.

The KEAC's secretariat also maintained close ties with the secretariats of the James Bay Advisory Committee on the Environment and the Hunting, Fishing and Trapping Co-ordinating Committee, exchanging relevant information and acting in concert on shared files.

Orientations, Objectives and Achievements

During the fiscal year 2002–03, the KEAC followed up on the main objectives contained in its action plan adopted in 2001.

One of these objectives was the reorganization of its secretariat. The relocation and setting up of the secretariat in Kuujjuaq as well as the hiring of a full-time executive secretary were additional responsibilities of the KEAC during the year. Through these activities, a great deal of energy and resources were directed towards the establishment and consolidation of the KEAC. The hiring of the executive secretary also necessitated the creation and implementation of a human resources management policy. As well, in March 2003, the KEAC undertook a major exercise: to establish a filing system for its archives that would increase access to and better conserve the information over the long term. Finally, the KEAC studied a draft administrative agreement with the Gouvernement du Québec.

In March 2003, the KEAC presented to the Québec Ministère de l'Environnement a revised action plan, entitled *Five-year Action Plan and Budget* 2003–08. The achievements under this action plan for the year 2002–03 are summarized in Table 2.

Table 2: Action plan orientations and objectives

Actions undertaken by the KEAC during the 2002-03 fiscal year

MANDATE	ORIENTATION	OBJECTIVE
Act as a consultative body to responsible governments (para. 23.5.24)	Enhance the contribution of the KEAC in terms of its advisory and supervisory role. Work to improve procedures for reviewing and analyzing legislation as well as measures relating to the environmental and social protection regime.	Examine amendments to environmental legislation affecting the North, taking into account the specific characteristics of Nunavik. To this end, consult stakeholders and experts, when necessary. Based on such analyses, submit relevant advice and recommendations to the governments concerned.
		Follow up on the receipt and impacts of the KEAC's advice and recommendations.
		Review government measures put in place with respect to implementation and control activities and, based on such reviews, issue relevant advice and recommendations. Where necessary, propose suitable and essential measures. Follow up on the receipt and impacts of the KEAC's advice and recommendations.
		Make the KEAC and its mandate known to government authorities and officials whose mission and actions concern or impact on the environmental and social protection regime in Nunavik.
		Propose a procedure for government consultation of the KEAC that complies with the terms and spirit of the JBNQA and that will contribute to increasing the effectiveness of the KEAC's analyses and advice.
Make recommendations concerning legislation, regulations and other appropriate measures related to environmental and social protection (para. 23.5.25)	Comment on government laws, regulations and meaures needed for environmental and social protection in Nunavik. Where necessary, the KEAC will target activities that support legislative authorities.	Examine existing legislation and provide the government concerned with input on laws, regulations and measures needed to ensure compliance with the JBNQA and the environmental and social protection regime.
Examine environmental and social impact assessment mechanisms and procedures (para. 23.5.27)	Continue working with responsible governments to ensure that projects which may have environmental or social impacts comply with the JBNQA.	Work diligently with government officials to ensure compliance with the JBNQA and the specific rights set out therein regarding the environment and the Northern communities. Assess the implementation of Section 23 of the JBNQA by responsible governments.
		Review cases of double impact assessment.
		Monitor marine infrastructure projects in Nunavik.
		Review the harmonization proposals put forward by the Canadian Environmental Assessment Agency.

ACHIEVEMENTS
- The KEAC initiated a revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA (in progress); - During the year, the KEAC studied the following legislation and administrative documents: - *Québec Water Policy*; - *Draft Québec Strategy on Biological Diversity 2002–07*; - Québec Strategy for Protected Areas; - *Pesticides Management Code*; - Opening mineral exploration on State reserves.
- The KEAC presented to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development, in Ottawa, an opinion and recommendations concerning the double federal environmental assessment of Nunavik.
- The KEAC prepared an information poster concerning its mandate and new location (in progress); - The KEAC prepared articles about its work for *Makivik Magazine* and *Nunatsiaq News* (in progress).
- The KEAC drew up a draft administrative agreement with the Gouvernement du Québec (in progress); - The KEAC initiated a revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA (in progress).
- During the year, the KEAC studied the following legislation and administrative documents: - *Québec Water Policy*; - *Draft Québec Strategy on Biological Diversity 2002–07*; - Québec Strategy for Protected Areas; - *Pesticides Management Code*; - Opening of mineral exploration on State reserves.
- The KEAC discussed the role of the JBNQA Implementation Forum; - The KEAC initiated -a revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA (in progress).
- The KEAC examined the environmental assessment of projects in the North; - The KEAC presented to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development, in Ottawa, an opinion and recommendations concerning the double federal environmental assessment of Nunavik.
- During the year, the KEAC closely monitored these projects. At its 93rd meeting in Kuujjuaq, members visited the new marine infrastructure in that village.
- During the year, the KEAC monitored this issue.

Table 2: Action plan orientations and objectives (continued)

Actions undertaken by the KEAC during the 2002-03 fiscal year

MANDATE	ORIENTATION	OBJECTIVE
Serve as a link with Nunavik's population and provide the KRG and the Northern villages with advice and technical assistance (para. 23.5.33)	Comply with Section 23 of the JBNQA and foster the meaningful involvement of the Inuit and their representatives, both as a group that possesses concrete and specific knowledge of the problems and issues studied by the KEAC and as the preferential beneficiaries of the KEAC's expertise and its environmental and social protection activities in Nunavik.	Establish a policy to apply to relations (information sharing, consultations, etc.) with local and regional governments in Nunavik, especially as concerns environmental issues submitted to the KEAC.
		Provide the governments in Nunavik with the support needed to ensure that the public is kept adequately and properly informed, that the impacts of development projects on public well-being and safety are known, and that the real impacts of such projects, both positive and negative, are identified so that choices may be made and actions taken.
		Occasionally invite resource people and Nunavik elected representatives to attend meetings.
		Create a program to highlight environmental achievements at the local level and thereby encourage public and private organizations as well as individuals to be concerned about the quality of the environment in Nunavik.
Examine priority environmental issues based on a global, preventive and proactive approach (para. 23.2.4)	Over the coming years, respond to the major concerns of Nunavik residents, in terms of their environment. Review the issues and projects submitted to the KEAC in such a way as to identify the attendant environmental impacts, especially from the perspective of ecological integrity and social setting. Where possible, the KEAC aims to act in a preventive and proactive manner, proposing legislation and other measures before problems arise or become critical.	Begin or continue studying or monitoring issues, such as the characterization of abandoned mineral exploration sites, energy conservation, waste recovery and recycling, the production of soft energy, air pollution, declines in caribou populations, etc.
		Work diligently on issues to ensure that Inuit rights as well as the natural and social environment are protected.

ACHIEVEMENTS
- The KEAC studied past environmental inspections in the North; - The KEAC was informed through a presentation by the Québec Ministère des Ressources naturelles of the *Regional Public Land Development Plan*.
- The KEAC distributed a copy of the *Québec Water Policy* to each mayor in Nunavik.
- Johnny N. Adams, KRG chairman, attended the 93rd meeting; - Normand Laprise, from the Québec Ministère des Ressources naturelles, attended the 93rd meeting; - Sammy Tukkiapik, a KRG environmental technician, attended the 94th meeting; - Robert Comtois, a consultant, attended the 95th meeting; - Robert Joly, from the Québec Ministère de l'Environnement, attended the 95th meeting.
- The KEAC began an award project to foster environmental improvement initiatives in Nunavik.
- The KEAC monitored the project to characterize abandoned mineral exploration sites in Nunavik; - The KEAC took further steps to improve waste management in Nunavik.
- The KEAC was informed through a presentation by the Québec Ministère des Ressources naturelles of the *Regional Public Land Development Plan*; - The KEAC participated in a study on the impacts of climatic change in Nunavik and possible solutions.

Activities 2002–03

Environmental assessment of development projects in the North

On April 23, 2002, as part of the review of the *Canadian Environmental Assessment Act*, the KEAC presented to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development, in Ottawa, a document entitled *Opinion and recommendations of the* KEAC *regarding double environmental assessment of Nunavik*. That document establishes that, in the field of environmental assessment, a federal law may not pre-empt the JBNQA or apply without negotiations with the parties to the JBNQA.

Section 23 of the JBNQA: Revision of schedules 1 and 2

Schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA list the types of development projects north of the 55th parallel that are automatically subject to or exempt from the environmental and social impact assessment and review procedure. Even though the JBNQA allows for the revision of the schedules every five years (paragraphs 23.3.12 and 23.3.13), no such revision has ever been completed. With the backing of the Federal Administrator of the JBNQA, the KRG and the Gouvernement du Québec, the KEAC decided to undertake a revision of the schedules. During a conference call in February 2003, the KEAC decided to contract a consultant to contribute to the study. The consultant was mandated to gather existing information on the topic, conduct an analysis and prepare a summary of the situation. On March 28, 2003, the consultant, Robert Comtois, submitted a research report to the KEAC. The report explained the most significant research-related difficulties and it provided information on previous draft revision work. The KEAC will continue this project in 2004.

Secretariat

The KEAC's secretariat was run from 2000 to 2002 by the temporary executive secretary, Robert Comtois. In July 2002, the KEAC conducted a series of interviews that lead to the hiring of Nathalie Girard to fill the full-time position of executive secretary. Before moving the secretariat to Kuujjuaq, Ms. Girard received training on the responsibilities and duties of her position. The move was used to improve the organization of the secretariat. For example, a summary of all the KEAC's files are identified on a computerized filing system. An archivist was contracted by the KEAC to complete this work which makes it easier to track the files that have been studied by the KEAC. As well, the KEAC decided to secure the minutes of all its meetings since 1980. These documents, which previously had been available only on hard copy, are now stored electronically. This action has facilitated research as well as the distribution of the KEAC's minutes.

Recycling in Nunavik

The KEAC continued to seek funding to improve waste management in Nunavik. To this end, the KEAC and the KRG jointly applied for financial assistance from Recyc-Québec for

the preparation of a waste management plan for the region. The application was rejected because Northern Québec is not covered by Order-in-Council No. 357-2002, which provides Québec municipalities with funding to create waste management plans. Subsequently, the KEAC and the KRG submitted a new application to Recyc-Québec for financial assistance to develop a hazardous waste management plan for Nunavik.

The KEAC and the KRG are planning to disseminate information to Nunavik businesses concerning the *Act respecting the Sale and Distribution of Beer and Soft Drinks in Non-returnable Containers* (R.S.Q., c. V-5.001).

Park creation and mineral exploration on State reserves

In January 2003, the KEAC learnt that the territories identified for future parks on State reserves had been opened for mineral exploration pursuant to an agreement signed by the Québec Ministère de l'Environnement (MENV) and the Québec Ministère des Ressources naturelles in December 2002. On the eve of the creation of Pingualuit National Park, the KEAC is concerned about the compatibility of mineral exploration and park creation and conservation activities. The KEAC has requested further information on the reasons for the MENV's decision.

Communication and information

With the relocation of the secretariat to Kuujjuaq, it was noted that the KEAC is not very visible among Inuit organizations in Nunavik and several federal and provincial government agencies. Since their involvement helps the KEAC to fulfil its mandate, an awareness program to explain the KEAC's mandate and role was established. A Web site that describes the KEAC was updated (www.menv.gouv.qc.ca/programmes/eval_env/ccek.htm) and a business card was prepared. As well, an advertisement concerning the KEAC's mandate and new address appeared in the northern newspaper *Nunatsiaq News* while a similar advertisement is being planned for *Makivik Magazine*, a regular publication of the Makivik Corporation. Work continues on a poster that will encourage people to consult the KEAC whenever they have questions about the environment in Nunavik.

Proposed laws, regulations, policies and strategies

Québec Water Policy

Following the release of the *Québec Water Policy*, the KEAC sought to ensure that the Inuit would be permitted to participate in the implementation of the Policy. In February 2003, a meeting was conducted with Paul Meunier, an environmental advisor at the municipal sector policies branch of the Québec Ministère de l'Environnement, who confirmed that Inuit communities were consulted. The Policy acknowledges the important role of Aboriginal

communities in protecting and developing water and aquatic ecosystems. Moreover, the Gouvernement du Québec has undertaken to involve Aboriginal nations and communities in water management through existing and future agreements between these communities and the Gouvernement du Québec. The KEAC will distribute copies of the Policy in each Northern village.

Draft Québec Strategy on Biological Diversity 2002–07

The KEAC considered the strategic action plan adopted in the framework of the Québec Strategy for Protected Areas. The strategic action plan summary and the location of the areas to be protected was studied. Within the coming months, the Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) should begin consulting the populations that will be affected by the protected areas, including those in Nunavik. Following their review, the KEAC wrote to the Québec Minister of the Environment to clarify the KEAC's role in the public consultations to be conducted by the BAPE in Nunavik.

Draft Natural Heritage Conservation Act

The KEAC studied the *Draft Natural Heritage Conservation Act* and recommended that it be adopted. The bill would empower the Québec Minister of the Environment to halt development operations and to require the restoration of exceptional areas that he considers threatened by permanent environmental damage.

Pesticides Management Code

In March 2003, the Québec Ministère des Ressources naturelles informed the KEAC that Québec's *Pesticides Management Code* would soon be introduced. The KEAC examined the impacts of the Code in Nunavik. Only Kuujjuaq, which sometimes sprays insecticides, would be affected. Consequently, the KEAC forwarded to the Northern Village of Kuujjuaq, via the KRG, the list of insecticides banned under the Code.

Abandoned mineral exploration sites in Nunavik

In 2002, the KEAC continued to monitor the cataloguing of Nunavik's abandoned mineral exploration sites. The inventory process, initiated by the Groupe d'études inuit et circumpolaires, identified and situated several potential sites. Following up on the inventory, the KRG and the Makivik Corporation carried out an assessment of the identified sites. In March 2003, a study that prioritizes the sites to be cleaned up was released. At the KEAC's 94th meeting, Sammy Tukkiapik, a KRG environmental technician involved in the prioritization study, presented the results. The clean-up of major sites will form the next stage of this work, initiated in 2001 by the KEAC. The KEAC intends to closely monitor further developments.

Regional Public Land Development Plan

The KEAC met with the director for the regions Saguenay–Lac-St-Jean and Northern Québec from the Québec Ministère des Ressources naturelles (MRN), Normand Laprise, who presented the *Regional Public Land Development Plan*. The development plan promotes planning and development of public lands and it allows for various types of occupation. The development plan furthermore serves as a reference document, since it forms a repository of information and related analysis, as well as a framework for assigning rights to public lands. The Plan was developed with the participation of government and regional players and is a responsive and on-going planning tool. It includes five sections: tourism; industry, commerce and others; public and community utility infrastructure; lands requiring specific actions; as well as environmental conservation and protection. The Plan is still at the project stage but it should be adopted over the course of the coming year. The MRN has promised that the KEAC, the James Bay Advisory Committee on the Environment and the Hunting, Fishing and Trapping Co-ordinating Committee will be involved in future consultations.

Climate changes

Over the course of the year, the KEAC members who live in Nunavik expressed the concerns of the region's residents regarding climate change. A financial assistance application was submitted to the Government of Canada's Climate Change Action Fund by the KRG for the project entitled *Climate Change in Nunavik: Land and Resources Access Issues*. Following a presentation, the KEAC decided to back the project which aims to further understanding of and find solutions to the impacts of a changing climate. The project should also contribute to improving the quality of life of Inuit in Nunavik and ensuring their safety. Additionally, an Inuit KEAC member attended a conference in Ottawa dealing with climate change. The KEAC will continue to monitor this issue.

Environmental inspections in the Northern villages

The KEAC reviewed the environmental inspection program conducted by the Québec Ministère de l'Environnement (MENV). For this purpose, the secretariat had obtained copies of the reports issued further to the MENV's last inspection in Nunavik in the summer of 2001. In addition, the KEAC participated in a related meeting between the MENV and the KRG. Several topics were discussed including wastewater treatment, drinking water management, disposal site applications, as well as sand and gravel pits. Given the size of the region, the MENV intends to devote more time to future inspections which should be conducted in the summer of 2003.

Nathalie Girard
Executive Secretary
July 7, 2003

Financial Statement*

April 1, 2002 to March 31, 2003

REVENUE

Surplus from previous year (2001–02):	$19,084
Government subsidy (1st instalment)	$96,000
Government subsidy (2nd instalment)	$104,000
Rent paid by the executive secretary (November 1, 2002 to March 31, 2003)	$1,255
Total revenue	**$220,339**

EXPENDITURES

Personnel		
	Subtotal	$40,397
Physical resources (Kuujjuaq)		
	Subtotal	$17,529
Administration		
	Subtotal	$488
Meeting expenditures		
	Subtotal	$47,973
Consultant services		
	Subtotal	$40,259
Others		
	Subtotal	$12,635
	Total expenditures	**$159,281**

FINANCIAL COMMITMENTS

Climate change project	$15 000
Award project to foster environmental improvement initiatives in Nunavik	$3 000
Environmental poster	$7 000
Project targeting local sources of soil contamination	$5 000
Purchase of office equipment	$15 000
Total commitments	**$45 000**
Surplus**	**$16 058**

* The review engagement report prepared by the chartered accounting firm Pratte, Bélanger may be consulted at the office of the KEAC secretariat.

** The members appointed by the KRG to COFEX-North did not attend any meetings during the 2002–03 fiscal year. The KEAC must however annually earmark $10,000 for this purpose.

Table des matières

Mot du président 26

Mandat 28

Composition 29

Secrétariat 33

Assemblées 34

Communications 35

Orientations, objectifs et réalisations 35

Activités 2002-2003 40

- ➤ Évaluations environnementales de projets en milieu nordique 40
- ➤ Chapitre 23 de la CBJNQ : Révision des annexes 1 et 2 40
- ➤ Secrétariat du CCEK 40
- ➤ Recyclage au Nunavik 41
- ➤ Création de parcs et exploration minière dans les réserves de l'État 41
- ➤ Communication et information 41
- ➤ Projets de loi et règlements, politiques et stratégies 42
  - • *Politique nationale de l'eau* 42
  - • *Projet de Stratégie québécoise sur la diversité biologique (2002-2007)* 42
  - • *Projet de loi sur la conservation du patrimoine naturel* 42
  - • *Code de gestion des pesticides* 42
- ➤ Sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik 43
- ➤ Plan régional de développement du territoire public 43
- ➤ Changements climatiques 43
- ➤ Inspections environnementales dans les villages nordiques 44

État financier 45

Mot du président

C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport annuel 2002-2003 du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK). Depuis quelques années, avec une volonté marquée de remplir pleinement le mandat qui lui a été confié, le Comité a multiplié ses efforts et ses interventions afin d'être l'intermédiaire privilégié entre les communautés nordiques et les gouvernements. Amorcée avec l'élaboration d'un plan d'action à long terme et appuyée par un budget révisé qui respecte davantage le rôle qui lui est dévolu, la restructuration du Comité consultatif s'est poursuivie et lui permet maintenant de concentrer toutes ses énergies sur les préoccupations grandissantes de la population des quatorze communautés nordiques.

Dans la foulée des initiatives touchant l'amélioration du fonctionnement du Comité consultatif, le rétablissement des bureaux du secrétariat à Kuujjuaq et l'embauche d'une secrétaire exécutive permanente ont été les points marquants reflétant bien la volonté unanime du Comité et de ses membres de s'impliquer de manière efficace auprès de la population du Nunavik. C'est aussi une réelle démonstration du respect que nous avons envers la population et avec laquelle nous aspirons à réaliser pleinement notre mandat, tel que décrit au Chapitre 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ).

Au cours de cette année encore, plusieurs dossiers ont retenu notre attention et certains d'entre eux sont toujours une préoccupation constante qu'il nous faudra suivre de près dans la prochaine année, sans perdre de vue tout le contexte unique du milieu nordique, de sa population et de son environnement. Ainsi, au cours de cette année, nos rencontres ont porté sur les questions suivantes : l'évaluation environnementale et sociale de projets au Nunavik, l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante, les rejets et la disposition des eaux usées, les sites abandonnés d'exploration minière, le développement des parcs et réserves sur le territoire, les baux, abris sommaires et pourvoiries au nord du 55e parallèle, la mise en œuvre du Chapitre 23 de la Convention et la production d'énergie. Cependant certains sujets se sont avérés être tout aussi prioritaires et ont dû être intégrés à notre plan d'action à moyen terme. Il en est ainsi de la gestion de l'ensemble des matières résiduelles au sein des villages nordiques et de la problématique croissante des changements climatiques.

Concernant la gestion des matières résiduelles, le Comité consultatif a stimulé la discussion entre les principaux intervenants dans ce domaine en invitant les représentants de Recyc-Québec à venir constater ce qu'il en était de la gestion des déchets dans des conditions nordiques et en milieu non relié par un réseau routier. Des initiatives ont ainsi vu le jour en ce qui concerne certains aspects du problème mais la question demeure entière, particulièrement en ce qui a trait à la disposition des pneus ou des batteries de véhicules. La problématique des huiles, solvants, peintures et autres produits dangereux est tout aussi préoccupante pour la population et le Comité entend bien poursuivre ses démarches. Mais il apparaît clairement que dans le contexte du Nunavik, la gestion globale des matières résiduelles, quelles qu'elles soient, ne saurait être résolue sans la réalisation au préalable d'un plan global de gestion. En ce sens et en regard des initiatives déjà mises en place dans les communautés du sud du Québec, le Comité consultatif est bien décidé à faire reconnaître le besoin d'un tel plan de gestion comme une priorité d'intervention et a en favoriser la réalisation. Les membres du Comité sont aussi unanimes sur la nécessité pour les gouvernements de mettre en place des mécanismes efficaces et adaptés pour répondre de façon équitable à cette problématique qui affecte toute la population du Québec mais particulièrement les communautés isolées au nord du 55e parallèle.

En ce qui a trait aux changements climatiques, les modifications du climat et ses conséquences sur les activités de tous les jours, dont les activités traditionnelles, sont des sujets de plus en plus préoccupants au sein des communautés nordiques. Le Comité consultatif ne saurait mettre de côté les répercussions insidieuses de tels changements sur l'environnement nordique et le tissu social inuit. À l'ordre du jour de nos rencontres au cours de la dernière année, la problématique des changements climatiques sera sûrement davantage au sein de nos discussions dans les prochaines années puisque l'étude des impacts sur le milieu, bien que naissante, permet de croire que des modifications importantes se dessinent et que les communautés devront s'adapter à des bouleversements majeurs. Le Comité consultatif a donc décidé de s'impliquer activement et de faire un premier pas dans ce domaine en apportant sa participation à un projet sur les enjeux reliés à l'accès au territoire et aux ressources au Nunavik.

Toujours dans le cadre de cet exercice, le Comité consultatif a également décidé d'entreprendre une tâche considérable, celle de réviser les annexes 1 et 2 du Chapitre 23 de la CBJNQ. Au Nunavik, l'application du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement est déterminée par ces annexes, de même que par les annexes A et B de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec* (L.Q.E.). Des tentatives de révision de ces annexes ont été amorcées par le passé mais n'ont pas donné fruit. Il en résulte aujourd'hui que nous nous retrouvons avec un processus qui soulève des irritants pour la population et les promoteurs alors que la procédure d'évaluation environnementale pourrait être adaptée et actualisée au contexte actuel. Cette révision sera faite en concertation avec les principaux acteurs dans un souci d'arriver à un consensus sur les modifications à apporter, d'alléger les processus et d'éliminer les « zones grises », au bénéfice des communautés nordiques, tout en améliorant et préservant l'environnement et le milieu social.

Je voudrais, en terminant, souligner la remarquable implication de tous les membres du Comité consultatif au cours de cette année particulièrement active. La composition actuelle du Comité, la qualité de ses membres, leur expérience et leur générosité font en sorte que le CCEK est plus que jamais un interlocuteur important entre les gouvernements et les habitants du Nunavik.

Je voudrais aussi mettre l'accent sur le travail considérable accompli par le secrétaire exécutif par intérim, monsieur Robert Comtois. Son dévouement de même que ses qualités professionnelles et humaines ont été grandement appréciés lors de sa présence au sein du CCEK. Je profite également de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle secrétaire exécutive, madame Nathalie Girard, première employée permanente du Comité. Nous avons pu rapidement constater son dynamisme, sa motivation et son intérêt pour le milieu nordique, ses habitants et son environnement, ce qui augure relativement bien pour l'année à venir et l'accomplissement du mandat qui nous est confié.

En vous remerciant tous et en vous invitant à poursuivre le travail remarquable et toujours croissant effectué depuis les dernières années,

Claude Abel

Mandat

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du Chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ). Il est régi tant par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., C. Q-2) que par la *Loi sur les règlements de revendications des autochtones de la Baie-James et du Nord québécois* (S.C. 1976-1979, c. 32). Le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. En cette matière, il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des corporations municipales nordiques.

Le CCEK a pour mandat :

- de surveiller le régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ ;

- de conseiller les gouvernements responsables sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres ;

- de s'assurer de la bonne marche du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social ;

- de recommander des modifications ou d'examiner les modifications de tierces parties portant sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social ;

- de conseiller les gouvernements responsables et l'ARK lorsqu'ils formulent des lois, des règlements ou des politiques relativement à l'environnement, au milieu social et à l'utilisation des terres, ou lorsqu'ils les modifient ;

- de réviser les lois, règlements, politiques et procédures administratives relativement à l'environnement, au milieu social et à l'utilisation des terres.

Le CCEK peut aussi fournir une assistance technique aux corporations municipales et à l'ARK.

Toutes les décisions et recommandations du CCEK sont communiquées aux gouvernements québécois et fédéral ainsi qu'aux administrations locales et régionales concernées, afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

Composition

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres qui sont remplacés à la discrétion des parties qui les ont nommés. Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'ARK nomment chacun trois membres. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par différents membres en vertu de l'article 23.5.5.

Durant l'exercice 2002-2003, deux membres ont quitté le CCEK : Mme Danielle Baillargeon et M. Yves Désilet tous deux nommés par le gouvernement du Canada. La partie fédérale a procédé à la nomination de remplaçants en nommant Mme Suzanne Larochelle et M. Gilles H. Tremblay.

Au 31 mars 2003, la composition du CCEK était la suivante :

Président

M. Claude Abel. Employé d'Environnement Canada à la Direction des affaires ministérielles, il est analyste de projets en milieu nordique. Il a habité à Inukjuak, au Nunavik, durant 4 ans comme employé du Service météorologique du Canada. Nommé par le gouvernement du Canada, il est membre du Comité depuis 1997.

Vice-présidente

Mme Paule Halley. Docteure en droit, avocate et professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université Laval, elle est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit à l'environnement. Elle est membre du CCEK depuis sa nomination, en 1999, par le gouvernement du Québec.

Membres nommés par l'Administration régionale Kativik

M. Eli Angiyou. M. Angiyou habite Akulivik. Il y a occupé la fonction de maire de 1998 à 2000. Chasseur et employé de l'Administration régionale Kativik, il assure un suivi des activités de chasse et de pêche des inuits dans les eaux côtières du Nunavik. M. Angiyou a été nommé par l'ARK en septembre 2001.

M. Michael Barrett. Michael Barrett est le directeur adjoint du Service des ressources renouvelables de l'ARK, organisme dont les bureaux principaux sont situés à Kuujjuaq. M. Barrett joue depuis trente ans un rôle très actif dans la région. Il compte parmi ses réalisations la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la mise en œuvre des dispositions de la CBJNQ relatives à l'environnement, la réalisation de projets dans des lieux isolés, les négociations relatives au projet hydroélectrique Grande-Baleine, la réalisation de programmes de protection de l'environnement, la planification de parcs et la mise en œuvre du programme d'infrastructures maritimes.

M. David Okpik. Chasseur aîné de Quaqtaq, M. Okpik a été et est toujours très actif dans les dossiers locaux et régionaux. Il est membre de la Commission sur la qualité de l'environnement Kativik depuis 1980 et a été membre du Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social pour le territoire au nord du 55e parallèle.de 1997 à 2000. Il est membre du CCEK depuis octobre 2000.

Membres nommés par le gouvernement du Québec

M. Jean Couture. Avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1982, M. Couture a été conseiller à la Direction des Affaires intergouvernementales au ministère de l'Environnement du Québec. Il a également travaillé dans les domaines du droit autochtone et des relations avec les autochtones. Il est membre du Comité depuis octobre 2001.

Mme Hélène LeBlond. Anthropologue de formation, Mme LeBlond a à son compte diverses expériences de travail en affaires nordiques et en affaires autochtones principalement comme employée du gouvernement du Québec. Elle est membre du Comité depuis 1999.

Membres nommés par le gouvernement du Canada

Mme Suzanne Larochelle. Négociatrice principale au Bureau de la mise en oeuvre de la CBJNQ du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. Mme Larochelle oeuvre également à la direction de la Négociation et de la mise en oeuvre des ententes. Elle est membre du Comité depuis 2002.

M. Gilles H. Tremblay est titulaire d'une maîtrise en océanographie et chimiste de formation. Il est présentement conseiller aux programmes à la Direction régionale des océans et de l'environnement, de Pêches et Océans Canada, Région du Québec. Il a travaillé pendant plusieurs années en recherche sur l'environnement marin et en recherche sur les contaminants. Il est membre du Comité depuis octobre 2002.

La secrétaire exécutive

Mme Nathalie Girard est titulaire d'une maîtrise en biologie qu'elle a réalisée en milieu nordique en collaboration avec le Centre d'études nordiques de l'Université Laval. Elle a travaillé au développement des parcs du Nunavik de 2000 à 2002 pour le compte de la Société de la faune et des parcs du Québec. Elle est en poste à temps plein pour le CCEK depuis septembre 2002.

Membres et personnel sortants

M. Yves Désilets a été, jusqu'au printemps 2002, conseiller principal au Bureau de la mise en œuvre de la CBJNQ au Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. Il a aussi été membre de plusieurs comités créés par la CBJNQ, dont le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage et le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James. Nommé par le gouvernement du Canada, il était membre du CCEK depuis 1995.

Mme Danielle Baillargeon est coordonnatrice des pêches autochtones pour les régions nordiques du Québec au ministère des Pêches et Océans Canada. Elle a été membre du CCEK à compter de mai 2001. Elle avait été nommée par le gouvernement du Canada.

M. Robert Comtois est anthropologue. Il a été secrétaire exécutif par intérim pour le CCEK de 2000 à 2002.

Secrétariat

Le siège social du CCEK est maintenant situé à Kuujjuaq au Nunavik. Au cours de l'année 2002, le CCEK, désireux de mettre fin à la situation intérimaire du secrétaire exécutif, lança un concours en vue de recruter un secrétaire exécutif à temps plein basé à Kuujjuaq. C'est ainsi qu'à la 90e réunion tenue les 29 et 30 janvier 2002, à Quaqtaq et Kuujjuaq, le CCEK adoptait une démarche afin de mettre en oeuvre cette volonté. Huit mois plus tard, soit le 22 septembre 2002, le CCEK procédait à l'engagement de Madame Nathalie Girard à titre de secrétaire exécutive. Cette dernière a déménagé avec sa famille à Kuujjuaq oùu elle a entrepris de mettre sur pied les bureaux du secrétariat. Les coordonnées pour joindre le secrétariat du CCEK sont maintenant les suivantes :

La secrétaire exécutive gère le registre public des décisions et des documents officiels du CCEK. Elle prépare et assure le suivi des réunions. Elle rédige de la correspondance officielle, des mémoires, des avis, le rapport annuel de même que les procès-verbaux des assemblées. Elle s'occupe de la comptabilité quotidienne. Elle exerce une vigie en ce qui concerne les changements de politiques gouvernementales, de dispositions législatives ou réglementaires qui relèvent du mandat du CCEK. Elle assure la liaison entre les membres du CCEK et entre ce dernier et les divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Elle fournit également une assistance technique et aide le président et les membres dans la réalisation de leur mandat.

Assemblées

Entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003, le CCEK a tenu quatre (4) réunions aux dates et aux lieux suivants :

92e assemblée : le 18 juillet 2002 à Québec

93e assemblée : les 15 et 16 octobre 2002 à Kuujjuaq

94e assemblée : les 23 et 24 janvier 2003 à Kuujjuaq

95e assemblée : les 27 et 28 mars 2003 à Québec

Les quorums atteints et l'identité des invités, sont détaillés au Tableau 1.

Tableau 1

Assemblées 2002-2003 : Quorums atteints, invités et observateurs

92e assemblée		**93e assemblée**		**94e assemblée**		**95e assemblée**	
Quorum		Quorum		Quorum		Quorum	
ARK	2	ARK	3	ARK	3	ARK	3
Canada	3	Canada	3	Canada	3	Canada	3
Québec	2	Québec	3	Québec	2	Québec	3
Invité		Invités		Invité		Invités	
Aucun		J. N. Adams, ARK* N. Laprise, MRN*		S. Tukkiapik, ARK*		R. Comtois, C* R. Joly, MENV*	

Sources : Procès-verbaux adoptés des 92e, 93e, 94e et 95e assemblées du CCEK.

* : ARK — Administration régionale Kativik ;
MENV — Ministère de l'Environnement du Québec ;
MRN — Ministère des Ressources naturelles du Québec ;
C — Consultant

Communications

Quatre sous-comités ont été créés pour examiner certaines questions ou pour poursuivre le traitement de dossiers jugés prioritaires par le CCEK. Ces sous-comités, qui réunissaient au moins un membre de chacune des parties, sont les suivants :

- sous-comité sur les initiatives d'amélioration de l'environnement au Nunavik
- sous-comité sur les matières résiduelles
- sous-comité sur la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ
- sous-comité administratif

Plusieurs conférences téléphoniques ont été tenues entre les réunions régulières du CCEK afin d'aborder des dossiers qui exigeaient une solution urgente ; le quorum a toujours été respecté.

Le secrétariat du CCEK a entretenu également des relations étroites avec les secrétariats du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) et du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP). De plus, il échange avec eux des informations pertinentes et participe à des dossiers conjoints.

Orientations, objectifs et réalisations

Au cours de l'exercice financier 2002-2003 le CCEK a poursuivi les grands objectifs contenus dans son plan d'action présenté en 2001.

L'un de ses objectifs était la restructuration du secrétariat. Certaines actions du CCEK ont été réalisées avec la restructuration de son secrétariat. Ainsi, le déménagement, la mise en place du secrétariat à Kuujjuaq et l'engagement d'une secrétaire exécutive à temps plein ont été des priorités d'intervention qui se sont ajoutées aux activités du CCEK au cours de l'année. Dans le cas de la mise en place du secrétariat et sa localisation à Kuujjuaq, beaucoup d'énergie et de ressources ont été investies afin d'établir et consolider le CCEK. Suite à l'embauche de la secrétaire exécutive, le CCEK a élaboré et mis en place pour la première fois, une politique de gestion des ressources humaines. En mars 2003, le CCEK a entrepris une autre tâche importante, à savoir l'établissement d'un système de classement de ses archives afin de rendre les informations plus facilement accessibles et mieux protégées à long terme. Enfin, le CCEK a examiné un projet d'entente administrative avec le gouvernement du Québec.

En mars 2003, le CCEK a présenté au ministère de l'Environnement du Québec un plan d'action révisé, intitulé P*lan d'action et budget quinquennal* (2003-2008). Les réalisations en lien avec le ce plan d'action du CCEK sont résumées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Orientations et objectifs tirés du plan d'action

Les actions du CCEK au cours de l'exercice financierère 2002-2003

MANDAT	ORIENTATION	OBJECTIF
Rôle consultatif auprès des gouvernements (art. 23.5.24)	Augmenter la contribution du CCEK quant à son rôle conseil et de surveillance. Il travaillera à améliorer ses processus d'examen et d'analyse des textes législatifs et des mesures relatives au régime de protection de l'environnement et du milieu social.	Examiner les modifications aux textes législatifs des gouvernements concernant l'environnement nordique en tenant compte des spécificités du Nunavik et, pour ce faire, procéder aux consultations avec le milieu et faire appel à des spécialistes lorsque nécessaire ; suite à ses analyses, fournir des avis et des recommandations pertinentes aux gouvernements concernés.
		Faire le suivi quant à la réception et aux impacts des avis et recommandations soumis par le CCEK.
		Examiner certaines mesures mises en places par les gouvernements concernés relatives à la mise en oeuvre ou au contrôle d'activités et émettre les avis et recommandations pertinents se dégageant de l'examen ; au besoin, proposer la mise en place de mesures adéquates ou nécessaires. Faire le suivi quant à la réception et aux impacts des avis et recommandations soumis par le CCEK.
		Faire connaître l'existence et le mandat du CCEK auprès des instances et des responsables gouvernementaux dont la mission et les actions concernent ou ont des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.
		Proposer aux instances gouvernementales un processus de consultation auprès du CCEK respectant les termes et l'esprit de la CBJNQ et susceptible d'augmenter l'efficacité des analyses et des avis du comité
Formuler des recommandations relatives à des lois, des règlements ou des mesures pertinentes, relevant de l'examen des problématiques (art. 23.5.25	Le CCEK formulera des propositions aux gouvernements concernant l'énoncé de lois ou règlements, ou la mise en place de mesures qu'il jugera utile ou nécessaire pour la protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik. La CCEK orientera donc, au besoin, ses travaux vers cette fonction de soutien au pouvoir législatif.	Prendre connaissance des législations existantes et formuler des propositions à l'adresse du gouvernement concerné quant aux lois, règlements ou à toute mesure appropriée à mettre en oeuvre afin d'assurer le respect de la CBJNQ et la protection de l'environnement et du milieu social.
Étudier les mécanismes et les processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social (art. 23.5.27)	Le CCEK poursuivra son travail auprès des gouvernements responsables afin d'assurer le respect de la CBJNQ lors de l'élaboration de projets pouvant avoir des impacts sur l'environnement nordique et sur le milieu social.	Intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables afin d'assurer le respect de la CBJNQ et des droits particuliers qu'elle accorde à l'environnement et aux communautés nordiques ;
		Faire le bilan de la mise en oeuvre du Chapitre 23 par les autorités responsables.
		Examiner les cas de duplication de régimes d'évaluation des impacts
		Faire le suivi des projets d'infrastructures maritimes au Nunavik
		Examiner les projets d'harmonisation proposés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

RÉALISATION
- Amorce d'un projet de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ (en cours) - Au cours de l'année, le CCEK a étudié les textes législatifs ou administratifs suivants : - *Politique nationale de l'eau ;* - *Projet de Stratégie québécoise sur la diversité biologique ;* - Stratégie québécoise sur les aires protégées ; - *Code de gestion des pesticides ;* - Ouverture à l'exploration minière dans les réserves de l'état.
- Avis et recommandation du CCEK sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale appliquée au Nunavik présenté au Comité permanent sur l'environnement et le développement durable à Ottawa
- Préparation d'une affiche diffusant le mandat du CCEK ainsi que sa nouvelle adresse (en cours) ; - Préparation d'articles sur le CCEK pour le magazine de la Société Makivik et pour le journal *Nunatsiaq News* (en cours).
- Projet d'entente administrative avec le gouvernement du Québec (en cours) - Amorce d'un projet de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ (en cours)
- Au cours de l'année, le CCEK a étudié les textes législatifs ou administratifs suivants : - *Politique nationale de l'eau ;* - *Projet de Stratégie québécoise sur la diversité biologique ;* - Stratégie québécoise sur les aires protégées ; - *Code de gestion des pesticides ;* - Ouverture à l'exploration minière dans les réserves de l'état.
- Information sur le forum de mise en oeuvre de la CBJNQ ; - Projet de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ (en cours)
- Évaluations environnementales de projets en milieu nordique ; - Avis et recommandations du CCEK sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale appliquée au Nunavik présentés au Comité permanent sur l'environnement et le développement durable à Ottawa.
- L'évolution de ce dossier fut suivie de près par les membres tout au cours de l'année. Lors de la 93e réunion tenue à Kuujjuaq, les membres ont visité les récentes infrastructures maritimes de Kuujjuaq
- L'évolution de ce dossier fut suivi par les membres tout au cours de l'année

Tableau 2 : Orientations et objectifs tirés du plan d'action (suite)

Les actions du CCEK au cours de l'exercice financierère 2002-2003

MANDAT	ORIENTATION	OBJECTIF
Assurer le lien avec la population du Nunavik et le soutien auprès de l'administration régionale et des corporations municipales par la transmission d'avis et d'aide technique (art. 23.5.33)	Respecter les fondements du Chapitre 23 de la CBJNQ et favoriser une participation plus effective des inuit ou de leurs représentants à ces travaux, tant à titre de détenteurs de connaissance concrète et précise des problèmes et des situations portés à l'attention du CCEK, qu'à titre de bénéficiaires privilégiés de son expertise et de ses interventions visant la protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.	Définir une politique de relations (échange d'informations, consultation, etc.) avec les instances gouvernementales locales et régionales du Nunavik, notamment en ce qui a trait aux problématiques environnementales sur lesquelles le CCEK est amené à se prononcer.
		Soutenir les instances gouvernementales du Nunavik afin de s'assurer qu'une information adéquate et bien adaptée soit véhiculée auprès de la population, que les effets du développement ayant un impact sur le bien-être et la sécurité des populations soient connus, que les impacts réels, positifs ou négatifs, soient identifiés, pour que, le cas échéant, des choix puissent s'exercer et des actions puissent être entreprises
		Inviter, à l'occasion, des personnes ressources et des représentants élus du Nunavik à participer à des réunions
		Créer un programme afin de souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et ainsi encourager les organisations gouvernementales ou privées, ainsi que les individus à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik
Examiner les questions environnementales préoccupantes et prioritaires selon une approche globale, préventive et proactive (art. 23.2.4)	Intervenir, au cours des prochaines années, sur des dossiers prioritaires correspondant aux préoccupations des habitants du Nunavik, par rapport à leur environnement. Il examinera les questions et les projets soumis à son attention, de façon assez large pour en dégager les impacts environnementaux, notamment par rapport à la protection de l'intégrité écologique et par rapport aux effets sur le milieu social. Le CCEK est soucieux d'agir, lorsque cela est possible, de façon préventive et proactive, i.e. de proposer des législations ou d'autres mesures avant même que des problèmes ne surgissent ou ne s'amplifient.	Amorcer ou poursuivre l'étude ou le suivi des dossiers comme, par exemple, la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés, l'économie d'énergie, le recyclage ou la récupération, la production d'énergies douces, la pollution de l'air, le déclin des populations de caribous, etc.
		Intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers qui le nécessitent afin que les droits des Inuits soient respectés et que la protection de l'environnement et du milieu social soit assurée

RÉALISATION
- Information à propos des inspections environnementales en milieux nordiques - Présentation du MRN à propos du *Plan régional de développement du territoire public* (PRDTP)
- Distribution de la *Politique nationale de l'eau* aux maires des villages nordiques
- Présence de M. Johny N.Adams, président de l'Administration régionale Kativik (ARK), 93e réunion - Présence de M.Normand Laprise, représentant du ministère des Ressources naturelles, 93e réunion - Présence de M.Sammy Tukkiapik, technicien en environnement à l'ARK, 94e réunion - Présence de M.Robert Comtois, consultant, 95e réunion - et de Présence de M.Robert Joly du ministère de l'Environnement, 95e réunion.
- Préparation d'un concours visant à récompenser les initiatives d'amélioration de l'environnement au Nunavik
- Suivi du projet de caractérisation des sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik - Poursuite des démarches visant à améliorer la gestion des matières résiduelles au Nunavik
- Information et présentation du *Plan régional de développement du territoire public* ; - Participation à un projet sur les effets des changements climatiques au Nunavik et les solutions à entrevoir.

Activités 2002-2003

Évaluations environnementales de projets en milieu nordique

Le 23 avril 2002, dans le cadre des travaux de révision de la L*oi canadienne sur l'évaluation environnementale*, le CCEK a présenté au Comité permanent sur l'environnement et le développement durable à Ottawa un document intitulé A*vis et recommandations du* CCEK *sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale appliquée au* N*unavik*. Essentiellement, l'avis du CCEK explique que dans le domaine de l'évaluation environnementale, une loi fédérale ne peut pas se substituer à la CBJNQ et s'appliquer sans négociation préalable avec les parties signataires.

Chapitre 23 de la CBJNQ : Révision des annexes 1 et 2

Les annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ présentent les listes des projets de développement au nord du 55e parallèle obligatoirement soumis ou non aux processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Même si la CBJNQ permet une révision quinquennale des annexes (article 23.3.12 et 23.3.13), à ce jour, aucun projet de révision n'a été mené à terme. C'est avec l'appui de l'Administrateur fédéral de la CBJNQ, de l'Administration régionale Kativik et du gouvernement du Québec que le CCEK décida de s'engager dans la révision des annexes. Lors d'un appel conférence tenu en février 2003, le CCEK a décidé de retenir les services d'un consultant afin de l'aider à réaliser cette étude. Le consultant avait comme mandat de recueillir l'information existante sur le sujet, d'en faire l'analyse et de produire un résumé de la situation actuelle. Le 28 mars 2003, le consultant, M. Robert Comtois, a remis un premier rapport de recherche. Ce dernier a permis au CCEK de comprendre les principales contraintes liées à la recherche d'information et de prendre connaissance des ébauches des travaux de révision antérieurs. Le CCEK poursuivra son examen en 2004.

Secrétariat du CCEK

Le secrétaire exécutif par intérim, M. Robert Comtois, a tenu le secrétariat du CCEK de 2000 à 2002. En juillet 2002, le CCEK a procédé à une série d'entrevues qui menèrent à l'engagement de Mme Nathalie Girard comme secrétaire exécutive à temps plein. Cette dernière a suivi une formation sur les responsabilités et les tâches inhérentes au poste de secrétaire exécutive. Suite à cette formation, la secrétaire exécutive a déménagé et installé le nouveau secrétariat du CCEK à Kuujjuaq. Cette occasion fut prise pour améliorer la structuration du secrétariat. Il est maintenant possible d'obtenir le résumé du contenu de tous les dossiers du CCEK par l'utilisation d'un système de classement informatisé. Cette réalisation fut rendue possible grâce aux travaux d'une consultante archiviste engagée par le CCEK. Cette action améliore le suivi de l'état des multiples dossiers traités par le CCEK. De plus, le CCEK décida de sécuriser les procès-verbaux de toutes ses réunions officielles depuis 1980. Ces archives, anciennement disponibles uniquement en version papier, sont maintenant disponibles sur support informatique. Cette action facilite les recherches de même que la distribution des procès-verbaux du CCEK.

Recyclage au Nunavik

Le CCEK a poursuivi ses recherches démarches en vue d'obtenir des fonds pour améliorer la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Ainsi, le CCEK et l'ARK ont uni leurs ressources pour demander une aide financière à Recyc-Québec afin d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik. Cette demande fut refusée étant donné le non assujettissement de la région Nord-du-Québec au D*écret* # 357-2002, lequel octroie des fonds aux municipalités du Québec afin qu'elles réalisentqui doivent réaliser un plan de gestion des matières résiduelles. Le CCEK et l'ARK ont reformulé une nouvelle demande adressée à Recyc-Québec visant, cette fois, l'obtention d'une aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières dangereuses au Nunavik.

En parallèle, le CCEK et l'ARK entreprendront bientôt des démarches d'information auprès des commerçants du Nunavik afin de les familiariser avec la L*oi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique* (L.R.Q. Chapitre V-5.001).

Création de parcs et exploration minière dans les réserves de l'État

En janvier 2003, les membres du CCEK apprenaient que des terrains situés dans les réserves de l'État pour fin de création de parcs ont été ouverts à la prospection minière. En effet, une entente a été signée à cet effet en décembre 2002 entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles du Québec. Ainsi, à l'aube de la création du parc national des Pingualuit, le CCEK s'interroge sur la compatibilité des activités d'exploration avec la création et la sauvegarde des futurs parcs. compte tenu de la création de parc. Le CCEK cherche àdésire obtenir de plus amples informations sur les motivations qui ont menées le Ministre de l'Environnement à prendre cette décision.

Communication et information

L'installation du nouveau secrétariat du CCEK à Kuujjuaq a permis de constater que le CCEK n'était pas bien connu des organismes autochtones inuit oeuvrant au Nunavik et de plusieurs organismes des gouvernements fédéral et provincial. Puisque la collaboration de ces derniers facilite la réalisation du mandat du CCEK, un processus de sensibilisation et d'information expliquant le rôle et le mandat du CCEK a été mis en oeuvre. Ainsi, la page Web traitant du CCEK : **www.menv.gouv.qc.ca/programmes/eval_env/ccek.htm** a été mise à jour. De plus, une annonce concernant le mandat et les nouvelles coordonnées du secrétariat du CCEK a paru dans un journal canadien traitant du nord soit le N*unatsiaq* N*ews*. Aussi, le CCEK s'est doté d'une carte professionnelle. En plus, un projet d'affiche est actuellement en cours. Le rôle de l'affiche consistera à encourager les gens à consulter le CCEK lorsqu'ils ont des questions concernant l'environnement au Nunavik. De plus, des démarches seront entreprises auprès des responsables du magazine de la Société Makivik afin d'explorer les possibilités d'y faire paraître un message similaire à celui publié dans le N*unatsiaq* N*ews*.

Projets de lois et règlements, politiques et stratégies

Politique nationale de l'eau

Suite à l'annonce de la nouvelle Politique nationale de l'eau au Québec, le CCEK a voulu s'assurer de l'implication des inuit dans la mise en oeuvre de la et de l'intégration de la politique au Nunavik. En février 2003, une rencontre a eu lieu avec M. Paul Meunier conseiller en environnement de la direction des politiques du secteur municipal du MENV. Ce dernier confirma qu'il y a eu consultation publique auprès des communautés inuit. La Politique reconnaît l'importance des communautés autochtones dans la protection et la mise en valeur de l'eau et des écosystèmes aquatiques. En effet, le gouvernement s'engage à assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion de l'eau dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec. Le CCEK distribuera la Politique dans chaque village nordique.

P*rojet de* S*tratégie québécoise sur la diversité biologique* (2002-2007)

Le CCEK a pris connaissance du plan d'action stratégique adopté dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Un document présentant le plan d'action et la localisation des aires a été distribué. Le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) doit amorcer au cours des prochains mois une consultation des populations touchées par les aires à protéger, incluant celles du Nunavik. Suite à l'étude du dossier, le CCEK a écrit au ministre de l'Environnement afin que soit clarifiée le rôle du CCEK lors des consultations de la population par le BAPE au Nunavik.

P*rojet de loi sur la conservation du patrimoine naturel*

Le CCEK a étudié le P*rojet de loi sur la conservation du patrimoine naturel* et a recommandé son adoption. Cette loi, donnera plus de pouvoir au ministre de l'Environnement en lui permettant de faire cesser toute activité d'exploitation, d'interrompre des travaux ou d'exiger la restauration d'un milieu exceptionnel qu'il estimera menacé irrémédiablement de dégradation.

Code de gestion des pesticides

En mars 2003, le ministère des Ressources naturelles du Québec avisait le CCEK de la venue prochaine d'un nouveau C*ode de gestion des pesticides au Québec*. Le CCEK a examiné la portée de ce code au Nunavik. Seul Kuujjuaq est concerné puisqu'il est l'unique village du Nunavik où se fait occasionnellement l'épandage d'insecticides. Le CCEK fait donc parvenir à la municipalité de Kuujjuaq, par l'entremise de l'Administration régionale Kativik, la liste des insecticides dorénavant interdits d'utilisation.

Sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik

Au cours de l'année 2002, le CCEK a maintenu son intérêt et son implication dans la réalisation de l'inventaire des sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik. Cet inventaire initié par le Groupe d'études inuit et circumpolaires (GETIC) révélait l'existence et la localisation potentielles de plusieurs sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik. L'Administration régionale Kativik et la société Makivik ont donné suite à l'étude du GETIC en procédant à l'évaluation des sites inventoriés. En mars 2003, un rapport qui priorisait les sites à nettoyer fut rendu public. Lors de la 94e réunion officielle du CCEK, M. Sammy Tukkiapik, technicien en environnement à l'ARK et impliqué dans l'étude de priorisation des sites, a présenté les résultats du rapport. Le nettoyage des sites majeurs constituera la prochaine étape de cette étude amorcée en 2001 suite à une initiative du CCEK. Le CCEK entend continuer à suivre de près les développements dans ce dossier.

Plan régional de développement du territoire public

Le CCEK a rencontré le directeur du Saguenay-Lac-St-Jean-Nord du Québec un conseiller du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN), M. Normand Laprise. Ce dernier à a présenté le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de la région Nord-du-Québec. Le PRDTP est un outil ayant pour but de faciliter la planification et la mise en valeur du territoire public. Il permet de considérer les divers modes d'occupation du territoire public. Il constitue également un instrument de connaissance du milieu, puisqu'il repose sur une collecte et une analyse de multiples renseignements, et un cadre de référence pour l'd'émission des droits fonciers sur le territoire public. Réalisé en concertation avec les partenaires gouvernementaux et régionaux, le PRDTP est un outil de planification souple et continuel. Il comprend 5 sections : le récréotourisme ; l'industrie, le commerce et autres ; les infrastructures d'utilités publiques et communautaires ; les territoires particuliers d'intervention ; la préservation et la protection. Le PRDTP est à l'état de projet ; il devrait être lancé officiellement au cours de la prochaine année. Le MRN assure que le CCEK, le CCEBJ et le CCCPP seront impliqués dans les consultations à venir.

Changements climatiques

Au cours de l'année, les membres qui habitent au Nunavik ont témoigné sur dles préoccupations des habitants relativement aux effets des changements climatiques. Une demande d'aide financière présentée par l'ARK a été adressée au gouvernement du Canada dans le cadre de son F*onds d'action pour le changement climatique* afin de soutenir le projet C*hangements climatiques au* N*unavik* : E*njeux reliés à l'accès au territoire et aux ressources*. Ce projet a été présenté au CCEK. Le CCEK appuie ce projet car il vise à enrichir les connaissances et à trouver des solutions pour faire face aux effets des changements climatiques. De plus, cette étude devrait contribuer à améliorer la qualité de vie et la sécurité des inuit du Nunavik. Dans le même ordre d'idée, un membre inuit a assisté à une conférence tenue à Ottawa sur le thème des changements climatiques. Le CCEK continuera d'être actif dans ce dossier.

Inspections environnementales dans les villages nordiques

Le CCEK s'est penché sur le programme d'inspection environnementale des villages nordiques réalisé par le ministère de l'Environnement du Québec (MENV). Ainsi, le secrétariat du CCEK a obtenu copie des rapports résultant de la dernière visite d'inspection du MENV au Nunavik laquelle remonte à l'été 2001. De plus, le CCEK a participé à une rencontre entre le MENV et l'ARK à ce propos. Plusieurs sujets ont été abordés, dont le traitement des eaux usées, la gestion de l'eau potable, les demandes d'autorisation pour les dépotoirs, les sablières et les gravières. Étant donné la grandeur du territoire nordique, le MENV entend consacrer plus de temps lors des prochaines inspections. Celles-ci devraient se tenir à l'été 2003.

Nathalie Girard
Secrétaire exécutive
07 janvier 2004

État financier*

1er avril 2002 au 31 mars 2003

RECETTES

Surplus de l'année précédente (2001-2002) :	19 084 $
Subvention gouvernementale (1er versement)	96 000 $
Subvention gouvernementale (2ème versement)	104 000 $
Contribution de location de la secrétaire exécutive (1 novembre 02 au 31 mars 03)	1 255 $
Total des recettes	**220 339 $**

DÉPENSES

Personnel		
	Sous-total	40 397 $
Ressources matérielles		
	Sous-total	7 529 $
Administration		
	Sous-total	488 $
Frais de réunion		
	Sous-total	47 973 $
Avis et conseils		
	Sous-total	40 259 $
Autres frais		
	Sous-total	12 635 $
	Total des dépenses	**159 281 $**

Engagements financiers

Participation au projet sur les changements climatiques	15 000 $
Projet de concours visant l'amélioration de l'environnement au Nunavik	3 000 $
Affiche de communication en environnement	7 000 $
Projet traitant des sources locales de contamination des sols	5 000 $
Achat d'ameublement de bureau	15 000 $
Total des engagements	**45 000 $**
Surplus**	**16 058 $**

* Le rapport de mission d'examen réalisé par la firme comptables Pratte, Bélanger comptables agréées inc. est disponible pour consultation au secrétariat du CCEK.

** Les membres nommés par l'ARK au COFEX-Nord n'ont pas participé aux réunions durant l'exercice financier 2002-2003. Le CCEK doit tout de même prévoir 10 000$ pour cette participation lorsqu' elle à a lieu.

ᐃᓗᓕᖅᑕᑎᑦ ᓄᓇᐅᓂᖅᑎᑦ

ᑐᑭᒧᐊᑎᑦᓄᓪᐅᐅᑦ ᐅᖃᐅᓄᖅᑎᑦ 50

ᑎᓕᔪᐅᓄᒪᒧᑐᑦ 53

ᐃᓕᒥᔪᐅᔾᔨᑦ 54

ᐊᒡᓕᕐᓂᖃᕐᓂᖅ 58

ᑲᑎᒪᓂᕆ 59

ᑐᓴᐅᒪᖃᑦᑕᐅᑎᒧᑦᑕᐅᔾᔨᑦ 60

ᐱᓇᓄᐊᖅᑕᐅᔾᔨᕐᓂᓕᕆᓂᖅ, ᓄᑐᓂᓚᔪᐅᒪᓄᓄᐊᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪ ᐱᔪᓚᔪᐅᓄᓄᒪᔾᔨᑦ 61

ᐱᓇᓄᐊᖅᑕᐅᓄᒪᔾᔨᑦ 2002-2003 66

➤ ᐊᐅᑉ ᑎᓕᓚᓂᖅᒧᑦ ᐃᑲᔾᔨᖅᑕᐅᒧᑐᑦ ᐱᐅᒋᓕᓚᐊᓄᓄᐊᖅᓂᒧᑦ ᑕᖅᖁᒥ 66

➤ ᐊᐱᕆᑐᓄᒪᔾᔨᑦ ᑭᓄᑦᓄᒧᑐᖅᓚ 23 ᔪᒥᕐᐯ ᔨᐯᑦ ᑕᖅᖁᖅᓚᓂ ᐊᖅᑭᖅᑎᑎᒍᑎᐃᓂᖅᓚᑕ ᐋᖅᑭᒪᑎᖅᑕᐅᓂᖅᓚ ᑭᓄᑦᓄᒧᑐᓕᒫᒃ 1 ᐊᒪᒪ 2 66

➤ ᐊᒡᓕᕐᓂᖃᕐᓂᖅ 66

➤ ᓄᓇᐱᒪᒥ ᓄᑕᐅᒡᓕᑎᓕᓂᖅᓱ ᐊᑐᓚᐊᒡᓕᒪᑕᓕᕆᓂᖅ 67

➤ ᒥᖅᓯᐃᐃᓄᔨᐱᒃᓴᒥᒃ ᐱᒥᐊᖅᑎᑕᓄᓄᐊᖅᓂᖅᓱ ᐊᒻᒪ ᐅᔾᖁᒃᑕᐃᔨᑕᔨᓴᓂᒃ ᖁᐅᐅᔪᖁᓂᐅᔨᖅᓱ ᓄᓇᒥ ᓴᓂᖁᑦᑕᐅᓄᒪᔾᔨᕐᓂᑦ ᐃᒡᓗᐊᓂ 67

➤ ᑐᓴᐅᒪᖃᑦᑕᐅᑎᓂᒧᑦ ᖁᐅᐅᒪᐅᑎᐅᑉᓴᓂᒃ 67

➤ ᓴᖅᔪᔾᔪᑎᑦᓴᖅᑎᐅᔾᔨᑦ, ᒪᓕᒃᓴᖅᑦ, ᐊᑐᐊᒃᓴᖅᑦ, ᐊᒻᒪ ᒪᓕᒃᑕᐅᔾᔨᓚᐊᓕᑦ 68

- ᔨᐯᒃᔨᑦ ᐃᒪᖏᐅᑕᓚᓂᒧᑦ ᐊᑐᐊᒃᖁᑦᑕ 68
- ᕿᖏᑕᐅᔾᔨᖅ ᔨᐯᒃᔨᑦ ᓱᒃᔨᑕᐅᑦᑌᓕᑎᑦᓱᓂᒧᑦ ᐅᒪᓐᓕᓚᓂᓄᒃ ᖁᓂᐃᑦᑐᑐᐃᓐᓚᓂᒃ 2002-07 ᐃᓗᐊᓂ 68
- ᕿᖏᑕᐅᔾᔨᑦ ᐱᑐᖁᓕᓚᓂᒧᑦ ᔫᓪᒥᑎᓂᒧᑦ ᒪᓕᒃᑕᖅᑦ 68
- ᖁᔨᐱᖏᖁᓂᐳᑦᑐᑎᒃ ᐊᐅᓕᑦᓱᓂᐅᔾᔨᓂᑦ ᒪᓕᒃᑕᐅᑎᐊᓕᑦ 69

➤ ᐅᔾᔫᓐᓂᐊᖅᓄᓄᐊᖅᑕᑦ ᐃᕕᒃᓐᓂᑕᐅᓂᔨᐃᐃᑦ ᓄᓇᐱᒪᒥ 69

➤ ᓂᐅᑐᐃᐃᓐᓂᓂᑦ ᓄᓇᑦᓚᔪᐅᒪᓄᓄᐊᖅᑐᓂᓄᑦ ᕿᖏᑕᐅᔪᑕᐅᖁᑦᑲᓂᔾᔨᖅ 69

➤ ᓂᓪᓕᐅᑦ ᐊᓂᑦᔨᕕᓪᓕᐊᓂᖅᓱ 70

➤ ᐊᑭᑎᑎᐅᑕᓚᓂᒧᑦᑎᒃ ᖁᐅᐅᔾᔨᖅᑐᐅᔾᔨᕐᓂᖅ ᓄᓇᓕᑦ ᑲᑭᐃᐱᓂᔨᓂᓐᓂᒃ 70

ᑭᓇᐅᔾᔨᑦ ᐊᐅᓚᓂᖅᑕᑦ ᐊᒡᓕᓂᓕᕆᐅᑎᖅᑕᑦ 71

ↄᑭᒧᐊᑎᑦᓂᓗᓕᐅᑦ ᐅᓂᖅᖃᐅᓂᖏᑦᑕ

ᐊᓕᐊᓂᔪᓐᓇ ᐱᒧᑦᑎᓕᐊᒥᖅ ᑲᑎᒪᔨ ᐊᐢᑎᑎᒥᐅᑕᓕᓇᓂᒃᑐᑦ ᐃᓂᒪᖅᓴᓂᔪᐅᔭᕐᑐᑦ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᖏᓐᓂᖅ 2002-03ᒥ ᐊᖏᔪᑕᐃᑦ ↄᓴᑎᑦᓂᔪᐅᑎᖏᓐᓂᖅ ᐅᖏᖅᓂᔪᖅᓇᐊᒥᖅ. ᐅᑭᐅᒥ ᐊᓂᔪᖏᓪᒧᒥ, ᒡᖅᔪᐊ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᑦ ᐊᓕᖅᓂᓕᕆᓂᖏᓪᓗᒡᓗᑦ ᐊᔪᐃᓐᓇᑦᑕᐅᖏᓪᓗᔪᓂᖅ ᒪᓕᓂᑦᓂᔪᓂᑎᖅ, ᐊᔪᐃᓐᓇᓕᓇᓕᓂᑎᖅ ᐱᓚᓂᐊᓕᐅᖏᓐᓂᖅ ᐊᓪᓚᓕ ᐊᐅᓕᑎᐊᖏᖅᑎᑦᑕᓕᐅᖏᓂᑎᖅ ᐊᔪᐃᓐᓇᓚᖏᑦᑕᓕᐅᖏᓐᓂᑦ ᓄᓇᓗᓂᖅ ᐊᓪᓚ ᑲᑭᒪᓂᖅ ᐱᔪᐃᓐᓇᑎᖅ.

ᓂᑐᓂᖏᒥ ᐊᔨᓂ ᐱᓇᓂᓇᓴᒪᑦᑎᓐᓂᖅ ᕿᖏᓂᒪᑦᓂᑕ ᐊᓪᓚᓕ ᑭᓇᐅᔭᖅ ᐊᑐᖅᑐᓴᓖᑦ ᕿᖏᓇᑕᐅᓂᒪᔪᐊᖏᑦᑕᓕᖏᓐᓂᖅ ᐃᖏᖅᑭᓂᐅᑕᐅᓂᒪᔪᐊᖏᑦᑕᓕᖏᓐᓂᖅ, ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᖏᓐᓂᖅ ᐃᖏᖅᑭᓂᐅᒪᔪᑕᐅᓂᒪᔪᐊᖏᑦᑕᓕᖏᓐᓂᖅ, ᐊᔪᐃᓐᓇᓚᖏᑦᑕᓕᐅᖏᓂᑎᖅ, ᐊᔪᐃᓐᓇᓕᓇᓕᓂᑎᖅ ᐃᖏᖅᑭᓂᐅᒪᔪᑕᐅᓂᒪᔪᐊᖏᑦᑕᓕᖏᓐᓂᖅ, ᐊᔪᐃᓐᓇᓚᖏᑦᑕᓕᐅᖏᓂᑎᖅ ᐊᓪᓚᓕ ᐊᐅᓕᑎᐊᖏᖅᑎᑦᑕᓕᐅᖏᓂᑎᖅ ᐊᔪᐃᓐᓇᓚᖏᑦᑕᓕᐅᖏᓐᓂᑦᓂ ᓄᓇᓗᓂᖅ ᐊᓪᓚᓕ ᑲᑭᒪᓂᖅ ᐱᔪᐃᓐᓇᑎᖅ.

ᓂᑐᓂᖏᒥ ᐊᓄᓂ ᐱᓇᓂᓇᓴᒪᑦᑎᓐᓂᖅ ᕿᖏᓂᒪᑦᓂᑕ ᐊᓪᓚᓕ ᐲᓇᐅᔭᖅ ᐊᑐᖅᑐᓴᓖᑦ ᕿᖏᓇᑕᐅᓂᒪᔪᐊᖏᑦᑕᓕᖏᓐᓂᖅ ᐃᖏᖅᑭᓂᐅᑕᐅᓂᒪᔪᐊᖏᑦᑕᓕᖏᓐᓂᖅ, ᐃᖏᖅᑭᓂᐅᒪᔪᑕᐅᓂᒪᔪᐊᖏᑦᑕᓕᖏᓐᓂᖅ ᐊᓪᓚᓕ ᐱᓇᓂᓇᓴᒪᑦᑎᓐᓂᖅ ᐊᔪᐃᓐᓇᓚᖏᑦᑕᓕᐅᖏᓂᑎᖅ ᐊᔪᐃᓐᓇᓕᓇᓕᓂᑎ

ᑲᒪᒋᔨᐅᖅᑲᔨᖏᑦᒪᒐᒃ ᐃᓗᒪᓰᓀᓯᐊᑐᑎᒃ ᐃᔅᓴᓐᓇᖅᓴᓐᓂᒃ ᑕᒪᓐᓇ ᖁᑎᖅᑭᔨᓴᓂᓐᓇᐅᔪᓂᒃ ᑲᒪᒋᔨᐅᑦᓀᐊᓂᐅᖅᑎᓐᓇᒍ ᐊᑐᐃᓐᓇᑭᓴᖅᑎᖅᑐᓐᓇᒍᓗ. ᖃᑲᒥᐅᔪᓂᖅᓂᒃ ᐊᒪᒪ ᐱᓇᓀᐊᖅᑕᐅᖅᑲᒥᐅᓀᒪᔪᖅ ᓂᐯᓪᒐᓗᓂ ᐊᑎᒪᓕᐊᐱᐅᔪᓂ ᐱᖓᓐᓂᐅᓪᓚᐅᑎᓐᓇᒍᓗ ᐊᑎᒪᓕᐊᐱᐅᔪᓂ ᐱᖓᓐᓂᐅᓪᓚᐅᑎᓐᓇᒍᓗ ᐃᓕᓴᐅᔪᓂ

ᓱᓕᓗ ᓇᓗᓍᖅᓱᑎᓪᓕᔪᒪᒋᑦᓴᖅ ᐊᖏᕐᕕᖅᓱᓕᓚᐅᑦ ᐱᓇᓱᖅᓱᒪᓂᖅᓴᓂᑦ ᐃᓐᓇᓱᐅᑕᐅᓱᖅᑕᑎᓐᓂᑦ, ᕆᔨᑦ ᑲᒪᑐᓪᑦ **Robert Comtois**. ᐃᒪᒥᓂᑦ ᐁᑦᑐᑎᑎᓱᒪᓪᓕᓐᓂᓂᖅᓴᖅ, ᐱᖏᓱᓐᓂᐅᔾᔪᓪᓗ ᐱᔪᓐᓇᓱᖅᓄᑐᖅᓴᖅ ᐊᒪᓪᒪ ᐃᓄᐋᖅᑎᑎᒥᓂᑦ ᐱᖏᓱᖅᑎᖅᑲᓱᖅᓄᑐᖅᓴᖅ ᐊᖅᑎᖅᓴᓕᔾᔪᓪᓗ ᐃᓱᒪᑦᓱᐅᒪᓕᖅᓴᖅ ᐃᓱᒪᑦᓱᐅᒪᔭᑦ. ᓱᓕᓗ ᑌᐃᑦᖁᓐᓇᖅ, ᑐᖅᖅᓴᓱᑎᑦᓱᒪᓕᖅᓴᖅ ᒋᑦᓱᒥᖅᓴᖅ ᓇᒋᓕ ᒥᕆᑦᒥᑦ, **Nathalie Girard**, ᒋᑦᑯᓇᖅᖅᓴᑦ ᑲᑎᒪᓕᔪᐊᐅᔾᔪᓂᑦ ᑲᒪᓕᑦᒪᓇᑦᒋᓐᓂᖅᑲᐅᑕᓵᖅᑐᖅ ᐊᒪᓪᒪ ᐊᑌᓐᓇᓕᖅᓴᓐᓂᑦᓱᓕᓗ ᓱᓐᓴᓕᒥᓗ ᐊᖏᓱᐊᕐᓐᓇᓕᔾᔪᒪᑦ ᐱᖏᓱᖅᑎᑎᑦᓱᓕᔾᔪᓂᖅᑐᖅ, ᒋᓐᓇ ᒥᕆᑦ ᓱᓕᓗ ᓇᓗᓍᖅᓱᑎᑦᓱᒪᓕᔾᔪᒪᒪᑦ ᐱᖏᓱᐊᕈᓐᓇᓕᓚᐅᔾᔪᓐᓗᓱᒥᑎᓂᖅ, ᐊᔪᐃᓐᓇᑦᓱᓕᑎᓂᓪᓗ ᐊᒪᓪᒪ ᐅᑭᐅᖅᑕᑐᑦ. ᐅᑭᐅᑎ ᖃᓄᖅᑐᑦ ᐊᓂᐊᑦᓱᐊᓂᑦᓱᓕᓗ ᐱᖏᓱᐊᕈᓐᓇᓕᓚᐅᔾᔪᓐᓗᓱᒥᑎᓂᖅ ᐊᒪᓪᒪ ᐊᑕᑎᑦᓱᓕᓗ ᐊᑕᑎᑦᓱᒪᓂᖅᓴᓐᓂᑦᓱᓕᓗ ᑎᓂᓚᐅᔾᔪ

ᑎᓕᕆᐅᓪᓚᑦ

ᑲᑎᐃᑲ ᐊᐢᑎᑎᐅᐅᓕᓂᓄᓐᔪᑦ ᐃᓱᒪᑦᓴᓱᐅᕆᑦ ᑲᑎᒪᕆᐅᐊᑦ **(KEAC)** ᓄᐃᑕᐅᓕᖏᓱᒪᔪᑦ ᐊᐃᑲᑐᓱᒪᔪᒥ 23-ᓂᑦᑐᓄᑦ ᔪᒥᐠᐯ ᑯᐯᓪᓕ ᑕᖏᖅᓴᒪᓂ ᐊᖏᕐᓴᑎᑎᒍᑎᓂ **(JBNQA)** ᐊᒪᒪᓕ ᐊᑕᐢᓂᐅᑕᐅᓂᖅᓴᖏᓂᑲᑎᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᐅᓕᓂᓄᓐᔪᑦ ᐱᐅᓂᖅᓴᖏᓂᑲᑎᑦ **(R.S.Q., c. Q-2)** ᐊᒪᒪᓕ ᔪᒥᐠᐯ ᑯᐯᓪᓕ ᓄᓇᑐᑦᖏᑦ ᐱᐅᖅᓱᓂᕆᖅᓴᖏᓂᓄᓐᔪᑦ ᐊᖏᕐᓴᑎᑎᒍᑎᓂᓄᓐᔪᑦ ᐱᓱᐸᓄᓐᔪᑦ ᐊᒪᒪᓕ **(S.C. 1976-1979, c. 32).** ᑭᐢᐸᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐲᑦ ᑐᐱᕆᐊᑎᑎᒍᑎᓂᖅᓴᖏᓂᑲᑎᑦ ᑎᑎᐅᔪᑎᑎᒍᑎᓂᓄᓐᔪᑦ ᑲᑎᒪᔪᒍᓂᒃ ᑭᓴᑐᖅᓴᕆᑎᑦ ᑲᓇᖅᓴᖏᓂᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᓴᖏᓂᑦ ᐊᒪᒪᓕ ᑎᑎᐅᔪᑎᑎᒍᑎᓂᓄᓐᔪᑦ ᐅᖅᓯᒪᓂᖅᓴᖏᓂᑦ ᐊᐅᓪᓚᕆᐊᓂᓂᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐊᒪᒪᓕ ᑌᑦᒪᓕ, ᑲᒪᕆᐅᐅᔪᐊᖅᑐᑐᑦ ᓴᑕᐅᑦᕆᐊᖅᑕᑦᕆᕆᑎᑎᓄᑦ ᑲᓇᑕᐅᑦ ᑲᑎᒪᔪᒍᓂᒃ ᐊᐢᑎᑎᐅᐅᓕᓂᓄᓐᔪᑦ ᐊᐅᑕᑦᕆᐅᓂᓄᓐᔪᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐊᒪᒪᓕ ᑌᑦᒪᓕ, ᑲᒪᕆᐅᐅᔪᐊᖅᑐᑐᑦ ᐊᐃᑲᑐᓱᒪᔪᒥ ᐊᐢᑎᑎᐅᐅᓕᓂᓄᓐᔪᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᐅᓕᓂᓄᓐᔪᑦ ᐊᐅᑕᑦᕆᐅᓂᓄᓐᔪᑦ ᐊᒪᒪᓕ ᑲᑎᒪᔪᒍᓂᒃ

ᐃᓕᒥᔭᐅᔪᑦ

ᑲᑎᒪᔨᐊᓛᑦ ᐱᖏᓂᔪᓕᓂᖅᑭᖏᓚᐅᓄᑦ ᐃᓕᐅᕕᐃᐅᖅᑐᑦ ᑎᒥᐅᑦᓂᓗᓂ ᐃᓕᐅᕕᐃᐅᑦᓂᓗᓂ ᖃᓄᖅᑭᑎᐅᖅᑐᓄᑦᑐᖅᑐᓄᑦ ᐃᓂᒥᒃᑎᑦᑎᐅᑦᓂᓂᑎᑦ ᑲᒪᒥᔭᓕᖅᑐᑦ ᑎᓕᔨᑐᑎᓄᑦ ᐃᓕᒫᖅᑎᓄᑦ. ᐊᐯᖅᔪᑦ, ᑲᑭᒪᔨᑦᑐᔪᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᑲᑎᕕᐃᑦ ᑲᑭᒪᖏᓐ ᐊᑐᓂᑦ ᑎᓕᔨᓂᑦ ᐱᖏᓂᓂᖅ ᐃᓕᐅᓕᖏᓐᓇᖅᑐᖅ. ᐊᖏᕐᕿᔪᑕᒫᑦ, ᐃᓕᒫᖅᑎᑐᑦ ᓚᓕᑭᑕᓂᑦ ᑎᓕᔨᖏᑦᑕᓂᑎᑦ ᑐᑭᔪᐊᖅᑎᑦᑎᓂᖅᑕᐅᑦᓂᑦ ᑐᖏᓂᓕᓕᒫᖏᑦᑕᖏᓂᖅᑐᓄᑦ ᐱᓂᒪᑎᓐᓄᑦ ᑎᓕᓂᒪᓕᒥᓂᖅ. ᒪᓕᒫᓂᑦ ᐊᕐᓂᓂᒪᓂᖅᑭᑦ 23.5.5-ᖏᑉᖠᓕᑐᑦ ᔪᒥᕐᐯ ᔪᐯᓐᓄ ᑕᖏᖏᓂᓄᑦ ᐊᖏᑦᖏᑎᑦᑎᐅᑦᓂᓂᒪᓕᓂᖅ.

ᑲᑎᒪᔨᐊᓛᑦ ᒪᖏᕈᓂᖅ ᐃᓕᐅᔨᖠᓂᖅ ᓄᖅᑲᑐᖏᓕᐅᔨᔪᑦ ᐊᖏᕐᕿᔪᖏᓚᖅ 2002-03: ᒐᓂᐊᓕ ᕿᓕᑦᑕᐅᖠ **Danielle Baillargeon** ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓵᓴ ᑎᓯᓕᑦ **Yves Désilet** ᒐᑦᔪᐊ ᑕᒪᖏᑦ ᑎᓕᑦᑕᓯᓯᒪᓕᐅᔨᔨᒃ ᑲᖏᒪᑐᖅᑲᔪᑦᓂᓕᑦ. ᐊᒻᒪᒪ ᑲᖏᒪᑐᖅᑲᔪᑦ ᑲᓇᑕᒥ ᒪᖏᑦᑐᖅᑐᑦ ᑎᓕᓯᓕᓕᐅᔨᒥᔪᓕᑦ ᓄᖅᑲᓯᒪᔨᒃ ᓯᖏᓐᓂᑕᐅᑦᓯᑎᑦ ᐅᔪᓄᖅᖏᓚ ᓯᐅᒃᓴᓕ ᓴᖅᑲᓂᒃ **Suzanne Larochelle** ᐊᒻᒪᓗ ᑭᓕᑦ ᑐᓚᐱᓕ **Gilles H. Tremblay.**

ᐃᑦᓯ 31,2003-ᒥ ᑲᑎᒪᔨᐊᓛᑦ ᐅᔪᓂᖏᓚ ᐃᓕᐅᔨᔫᑎᖅᑲᓕᐅᔨᔪᑦ:

ᑐᑭᒧᖅᑎᑦᓯᔾᔨ

ᔪᓚᑦ ᐊᐱᐅᓕ Claude Abel ᐅᑭᐅᖅᑕᑐᒧᑦ ᐱᓂᐊᖅᓂᑕᐅᔨᒧᑦ ᑲᒪᔨᐅᓯᒪᔨᖅ ᑕᓗᓂ ᐊᑭᑎᒥᐅᑕᓚᓂᓂᐅᔨᔨᒥ ᑲᓇᑕᒥ. ᐱᓇᓯᑎᑎᐅᓕᐅᔨᖅ ᓯᓚᐅᑦ ᖃᓇᐃᓕᓴᕐᓂᓂᖅᓂᓂᑦ ᖃᑦᑕᐅᔨᓴᖅᑎᑎᐅᔨᔪᓂ ᑲᓇᑕᒥ, ᐃᓇᓄᔨᔪᐊᑎ ᓇᓇᕐᑕᐅᔨᓴᖅᑐᑦ ᐅᑭᐅᓂᓂ. ᒥᔅᑕ ᐊᐱᐅᓕ ᑎᑭᐅᑦᑕᐅᔨᓴᖅᑐᑦ ᒐᓄᓇᓂᓂᑦ ᑲᒪᔨᐅᓯᒪᔨᖅ ᑲᑎᒪᔨᐊᓛᑦ ᐅᔪᓄᖅᖏᓚᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᓛᑦᓂᓕᒫᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᓛᑦᓂᓕᒫᓂ

Δ⊃ ᐊᖅᑭᔨᖅ ᐊᑯᓕᕐᒪᑎᐅᖅ, ᑕᒪᓂᐅ ᓄᓇᓕᒻᒥ ᓯᕐᓕᖅᑎᐅᓕᐅᖅᓭᓪᓕᒪᒥᓯᓂᐅ ᐅᑭᐅᒥ 1998-ᒥᑦ 2000-ᒧᑦ ᐅᒪᓕᔪᖅᓯᐅᑎ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᓇᓯᑎᐅᑦᓯᓂᐅ ᑲᑎᕕᒃ ᓄᓇᓕᓕᒋᑦ ᑲᑭᒪᖅᓂᐅ ᑲᑎᕕᒃ ᓄᓇᓕᒻᒥ ᐃᓕᓴᐅᓯᐅᑎᐅᔪᓂᒃ ᐃᖅᑲᓴᓯᐅᖅᑎᐅᔪᓂᒃ ᐃᓕᓴᐅᓯᐅᑎᐅᔪᓂᓪᓗ ᐱᓇᓯᐊᖅᑲᑕᑐᖅᓂᒃ ᓄᓇᕕᒻᒥ. ᒐᓱᓇ ᒥᔪᑕ ᐊᖅᑭᔨᖅ ᑎᓕᔨᐅᓕᐅᖅᑐᖅ ᑲᑎᒪᔨᐅᐱᐅᔪᓂᑦ ᓯᑎᐱᓇ 2001-ᖅᔪᑎᓪᓗᔪ

ᒥᓯᐅᓪ ᐸᓇᑦ Michael Barrett ᔪᑦᔦᐊᒥ ᓄᓇᖅᑲᓯᒪᓕᖅᑐᖅ ᐅᑭᐅᓂᒃ ᐅᑭᑎᓪᓗ ᑕᓪᓕᒪᓪᓗᓂᒃ 25-ᓂᒃ. ᑕᒪᓂᐅ ᑲᑎᕕᒃ ᓄᓇᓕᓕᒋᑦ ᑲᑭᒪᒃᔪᖅᓂᐅ ᐱᓇᓯᒪᖅᑲᖅᑕᓯᒪᔨᑦ ᐊᑦᔨᑎᖅᑭᑐᐃᓂᒃ. ᒧᓇᐅᑎᓪᓗᔪᓗ, ᑲᒪᔨᐅᔨᖅ ᐱᑯᓪᓕᐊᓯᐊᖅᓄᔪᓕᓐᓂᒪᔨᒥᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᑯᑎᒥᐅᑕᓕᓂᖅᓄᔪᓕᓐᓂᒪᔨᒥᒃ. ᐊᒻᒪ ᐃᓕᒥᔨᐅᓯᒪᒻᒥᔨᖅ ᒐᒃᔪᓂᖅ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᓂᑦ ᐱᒥᐊᖅᓯᓂ ᐅᑭᐅᒥᑦ 1980-ᒥᑦ 1990-ᒧᑦ ᐊᒻᒪ ᑎᓕᔨᐅᒥᐊᖅᓪᓕᓯᓕᐅᔨᒻᒥᔨᖅ ᐅᑭᐅᒥ 1999-ᒥ.

ᑎᐃ ᐅᖅᐱᒃ ᐃᓄᒃᓚᓗᐅᔨᖅ ᐊᒻᒪ ᐅᒪᔨᖅᓯᐅᖅᑎᐅᑦᓯᓂᐅ ᖃᐊᖅᑕᒥᐅᖅ ᒐᓱᓇ ᑌᒪᖅᖅᑕᐅᖅᑭᓪᓚᓯᖅᔪᖅ ᓄᓇᓕᖅᓂᐅ ᐊᒻᒪ ᔪᐯᓕᒧᒍᑦ ᑐᖅᑎᓂᐅᓂᑦ. ᐃᓕᐅᓯᒪᒻᒥᔨᖅ ᑲᑎᕕᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓄᒃᓴᑎᐅᓂᒃ ᐊᑭᑎᑦ ᐃᓕᐅᓯᒪᒻᒥᔨᓯᓂᐅ. ᐃᓕᐅᓯᒪᒻᒥᔨᖅ ᑲᑎᕕᒃ ᐊᑭᑎᑦ ᐊᑎᖅᑑᓕᐅᓯᒪᔨᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓄᒃᓴᑎᐅᓂᒃ ᐊᑭᑎᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓄᒃᓴᑎᐅᓂᒃ ᐊᑭᑎᑦ ᐊᑐᖅᑐᐃᓂᒃ ᐊᑐᖅᑐᐃᓂᒃ ᐊᑐᖅᑐᐃᓂᒃ

ᐃᓕᑭᐅᐅᔪᑦ ᔮᐯᐱᔪᑦ ᑲᓇᒫᑦᑕ ᑎᓕᓯᒪᔭᖏᑦ

ᓴᓐ ᔮᑐᖅ Jean Couture ᐱᖅᔮᔭᓕᓂᕐ ᐊᒪᓚᓗ ᐃᓕᐅᑦᓯᓂ ᔮᐯᐱᔪᑦ ᐱᖅᔮᔭᓕᓂᕐᒥᑦᑕ ᑲᑐᑦᔨᖅᑎᑭᓂᖏᓚᓄᑦ ᐃᓕᐅᔭᖅᓯᒪᑦᓯᓂ ᒐᕐᔮᓇᓂ 1982-ᒥᓂᑦ. ᒐᕐᓚ ᐱᓇᓯᐅᑎᐅᓕᐅᔪᔪᖅ ᑐᑭᓯᓂᖅᑎᑎᒪᔨᐅᑦᓯᓂ ᑲᓐᒪᐅᖅᑎᑎᑦ ᑭᓐᓕᖅᓯᖏᓐᓂᖅᓯᓂ. ᐱᓇᓯᓯᒪᒥᓯᓂ ᓄᓇᑐᑭᖅᑐᓄᑦ ᐱᔪᓚᐅᐱᖅᓯᓂ ᐊᐅᑐᓂᓚᐅᖅᑐᓂᓄᑦ. ᐱᔪᓚᐅᑦᑕᐅᓂᖅᑐᓂᓄᑦ. ᓴᓐ ᔮᑐᖅ ᑎᓂᐯᐅᓕᐅᑦᓯᒪᔪᖅ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᓐᓂᖅ ᐊᐅᑐᓂᓚᐅᖅᑐᓂᓄᑦ. ᐃᓕᑭᐅᐅᔪᑦ ᑎᓂᐯᐅᓕᐅᑦᓯᒪᔪᖅ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᓐᓂᖅᓯᓂ

ᑲᒪᔨᒪᓇᐅᔨᖅ ᐊᓪᓚᕕᒻᒥ

ᓇᑕᓂ ᑎᖅᑦ Nathalie Girard ᐃᓂᓴᕐᔭᐊᒥᑦ ᐱᔨᓇᑭᑎᑕᖅᓯᒪᔨᖅ ᐳᖅᑐᓂᖅᓴᐅᔨᒥᐅᕐ ᐅᒪᔨᓂᓇᓂᖅᒥᑦ, ᖃᐅᔨᒪᑦᓯᐊᖅᓂᓗ ᐅᑭᐅᖅᑕᑐ ᐊᑯᑎᒥᐅᑕᓇᓂᖅᒥᑦ, ᑕᒪᓐᓇ ᐱᔨᓐᓇᐅᑎᑕᓇᓯᒪᔨᖅᓴᒃ ᐃᓂᓴᕐᔭᐊᖅᓄᑦᓴᔪᔨᒥᑦ **Centre d'études nordiques at the Universite**-ᒥ ᓯᑯᐅᓪᒥ. ᐱᓇᓯᕐᓯᒪᒻᒥᔨᖅ ᐱᖃᖅᔪᑎᑦᑕᓯᓯᓂᖅᓯᓂ ᒥᖅᓴᔪᓯᐊᕐᔭᐱᖅᓴᐅᔨᒥᐅᕐ ᓄᓇᕕᒻᒥ ᐱᒥᐊᖅᓯᓂ ᐅᑭᐅᒥ 2000-ᒥᑦ 2002-ᔪᑦ ᐅᑯᓇᓂ **Société de la faune et des parcs du Québec.** ᒥᔅ ᑎᖅᑦ ᐊᑌᓐᓇᓪᓚᕐᔪᒥᐅᕐ ᐱᓇᓯᕐᓯᑎᓪᓕᖅᓴᖅ ᐅᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔨᓂᓂ ᐱᒥᐊᖅᓯᓂ ᓯᑎᐱᓇ 2002-ᒥᓂᑦ.

ᐃᓪᐅᑭᓯᔨᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᓇᓯᕐᑎᑭᔨᑦ

ᐅᐱᖅᓚᓴᒍᑦ ᑎᑭᑦᓯᓂ 2002-ᔪᑦ, ᕕᐃᔅ ᑎᓯᓪᑦ **Yves Désilets** ᐃᓯᒪᒥᑐᐃᔨᑎᐅᖅᓴᖏᑦᑕᓯᒪᔪᖅ ᐊᖅᓚᔨᖅᐲᖅᔪᑦᓯᓂ ᔾᒥᔅᐯ ᑯᔪᖅᓚᓂ ᕿᖅᓴᖅᓄᑦᓗᑎᑦ ᐊᖅᑭᖅᓂᑎᓴᑦᓯᔪᒍᑦ ᑲᑎᕐᓂᐊᕐᓯᔪᒍᑦ ᐊᒡᒪᒍᖅᓴᐅᓂᑦ ᐊᑦᓯᓪᓚᕐᔪᒥᐅᕐ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓪᐅᑭᓯᔨᑦ ᐊᑎᓯᐊᖅᓄᑦᓗᑎᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᑎᒥᔅᐯ ᐃᓪᐅᑭᓯᔨᑦ **JBNQA,** ᒪᑯᓂᖅᓚ ᐃᓕᖅᖢᑎᑦᓗᔪᒍ ᐅᒪᔨᖅᓯᓂᖅᓴᐅᒥᐅᑦ, ᐃᖅᖢᓗᓯᓂᖅᓂᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᒥᑎᓂᖅᓴᐅᒥᐅᑦ ᐅᒪᔨᓚᓇᐅᑦᓯᓂ ᐅᒪᔨᖅᐊᐱᐅᔨᓇᓂ ᐊᒻᒪᓗ ᑎᒥᔅᐯ ᐃᓯᒪᑦᓂᑦᓯᐅᔨᓇᓂ ᐅᒪᔨᖅᐊᐱᐅᓯᒪᒥᐅᕐᖅ ᐊᑭᑎᒥᐅᑕᓇᓕᐅᔨᓇᓂ. ᒥᔅᑕ ᑎᓯᓪᑦ ᑎᓪᓗᐅᔨᓯᒪᔪᖅ ᐅᒪᔨᖅᐊᐱᐅᔨᓇᓂ ᐃᓪᐅᑭᓯᔨᖅᓴᑦᓯᔪᔭ ᐅᖅᓯᒪᐅᔨᓇᓂ ᐅᓇᕕᒻᒥ ᐱᒥᐊᖅᓯᓂ 1995-ᒥᓂᑦ.

ᑦᓂᐊᑦ ᐯᓪᓕᐅᓵ **Danielle Baillargeon** ᐅᒪᔨᒥᔨᐅᔨᖅ ᓄᓇᓕᔪᖏᑦ ᐃᒪᓕᒥᐅᑕᓇᓴᐅᓂᔭᖅᓵᓂᑦ ᐃᖅᖢᓗᓯᓂᖅᓴᒍᓐᓂ ᐅᓇᑕᐅᑦ ᐃᒪᓕᐱᓕᓇᓕᔫᑦᔨᖅᓵᓂ, ᔨᐯᒪᒋᑦᑐᓄᑦ. ᒥᔅᑕ ᐯᓪᓕᐅᓵ ᑎᓕᔪᐅᔨᓯᒪᔪᖅ ᐅᒪᔨᖅᐊᐱᐅᔨᓇᓂ ᐃᓪᐅᑭᓯᔨᖅᓴᑦᓯᔪᒍ ᐅᖅᓯᒪᐅᔨᓇᓂ ᐅᓇᕕᒻᒥ ᐱᒥᐊᖅᓯᓂ ᒣ 2001-ᒥᓂᑦ.

ᖁᕐᑦ ᐅᒪᑐᐊᔪ **Robert Comtois** ᐃᓄᔨᓕᓇᓓᒥᐅᑦ ᐃᓕᓴᖅᓯᒪᔪᖅ. ᑦᓂᓇ ᒪᓇᓯᐅᑕᐅᑦᓯᓂ ᐊᒻᒪᓗᒥᐅᕐ ᐅᒪᔨᖅᓴᖅᓄᑦᓗᑎᑦ ᐱᓇᓯᐊᖏᓇᓪᓚᐅᔨᔪᔪᖅ ᐃᒥᐊᖅᓯᓂ ᐅᑭᐅᒥ 2000-ᒥᑦ 2002-ᔪᑦ ᑎᑭᑦᓯᓂ.

ᐊᓯᓪᓚᖏᖅᓱᒃ

ᑲᒃᓄᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᓯ ᐊᓯᓪᓚᓕᒫᓚᖅ ᐃᓐᓇᐅᔪᖅ ᐃᓂᖏᓪᓕᖅᐳᖅ ᓄᓇᓚᒥ ᓄᑦᔦᐊᒋᑦᓂᓄᓂ. ᐅᑭᐅᒥ 2002-ᒥ, ᑲᒃᓄᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᓯ ᑐᑭᑲᓇᔪᓚᒡ ᐃᓐᓇᐅᔪᓕᑎᑐᓪᓗᒍ ᐊᓯᓪᓚᒥ ᑲᒪᔨᓚᓇᐅᔪᖅ ᓂᖅᖏᑕᐅᖏᓕᓂᒍ ᑌᓚᖅᓴᑦ ᐊᑌᐃᓇᓯᓕᖅᑐᒍᑦ ᐱᓇᓂᑎᐅᓂᖅᓴᓚᖅᑐᒍᑦ ᓄᑦᔦᐊᒋᑦᖅᓚᔪᒥ. ᑕᒪᐃᓇ ᐱᑦᔦᑎᑎᓂᓂᒍ, ᐱᓇᓂᖓᓗᑦ ᐸᖏᓐᓇᐅᔪᓕᖅᓯᒃ ᒪᓕᒃᑕᐅᓇᐅᖏᖅᓯᒃ ᑲᒃᓄᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᓯ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᓯ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᓯ

ᑲᑎᒪᖏᑦᑕᓂᖅ

ᒋᐊᕕᐊ ᑲᑎᒪᓕᕆᔨᐅᔪᓂ ᓂᑕᒪᐃᑲᓂᑎᑲ ᑲᑎᒪᓂᒪᓕᖅᓴᑦ ᐁᖏᓚᐅ 1, 2002 ᐊᒻᒪ ᐃᑦᕈ 31,2003 ᐊᑯᓂᖓᓂᓂ, ᑲᑎᒪᓂᖅᑎᑦᑕ ᐅᓪᓗᖅᑎᑦ ᓇᓂᓗ ᑲᑎᒪᓂᓕᖅᐸᒃᑕ ᑕᒪᓂ ᐊᒋᓂ ᐊᓪᓚᓂᓂᓕᖅᑦ:

92-ᑎᕐᖏᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᔪᓐ 18,2002, ᑯᐯᖅ ᓂᑎᒥ

93-ᑎᕐᖏᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᐊᖅᑐᑦᔪᐸ 15-16, 2002, ᑯᑦᔪᐊᒥ

94-ᑎᕐᖏᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᐅᓪᓗᐊᓇ 23-24, 2003, ᑯᑦᔪᐊᒥ

95-ᑎᕐᖏᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᐃᑦᕈ 27-28, 2003, ᑯᐯᖅ ᓂᑎᒥ

ᑲᑎᒪᔨᓇᓂᔪᐃᓂᐅᒪᓕᑕ ᐅᓄᖅᓂᖏᑦ ᐊᑎᖏᑦᓗ ᐳᓴᓇᖅᑭᓂᔪᓗ ᐊᓕᖅᑲᐅᒪᑐᑦ ᐊᓪᓚᓂᓂᓕᖅᐸᒃ 1 ᐊᒋᓂ.

ᐊᓪᓚᓂᓂᓕᖅᑦ 1
ᑲᑎᒪᓂᐅᓂᓕᖅᑦ ᐅᑭᐅᒥ 2002-03: ᑲᑎᒪᔨᓇᓂᔪᓐᓇᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪᓗ

92-ᑎᕐᖏᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅ		**93-ᑎᕐᖏᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅ**		**94-ᑎᕐᖏᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅ**		**95-ᑎᕐᖏᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅ**	
ᑲᑎᒪᔨᓇᓂᔪᓐᓇᖅᑐᑦ		ᑲᑎᒪᔨᓇᓂᔪᓐᓇᖅᑐᑦ		ᑲᑎᒪᔨᓇᓂᔪᓐᓇᖅᑐᑦ		ᑲᑎᒪᔨᓇᓂᔪᓐᓇᖅᑐᑦ	
ᑲᑎᙵᑦ ᑲᑭᒪᑦᑯᑦ	2	ᑲᑎᙵᑦ ᑲᑭᒪᑦᑯᑦ	3	ᑲᑎᙵᑦ ᑲᑭᒪᑦᑯᑦ	3	ᑲᑎᙵᑦ ᑲᑭᒪᑦᑯᑦ	3
ᑲᓇᑕᑦ	3	ᑲᓇᑕᑦ	3	ᑲᓇᑕᑦ	3	ᑲᓇᑕᑦ	3
ᑯᐯᑦᑎᑦ	2	ᑯᐯᑦᑎᑦ	3	ᑯᐯᑦᑎᑦ	2	ᑯᐯᑦᑎᑦ	3
ᐳᓴᐊᖏᑦᑕᒪᓕᖅᓱᖅ		ᐳᓴᐊᖏᑦᑕᒪᓕᖅᑦ		ᐳᓴᐊᖏᑦᑕᒪᓕᖅᓱᖅ		ᐳᓴᐊᖏᑦᑕᒪᓕᖅᑦ	
ᐱᑕᖃᓕᖅᑐᖅ		ᐅᓂ ᐊᑕᒥ ᑲᑎᙵᑦᑯᓂᓕᒃ ᓂ. ᓕᕐᓄ N. Laprise, MRN*		ᐃᓕ ᑕᖏᑭᐊᙵᑦ ᑲᑎᙵᑦᑯᓂᓕᒃ		ᖁ. ᑲᒡᑐᐃᓵ R. Comtois, C+ ᖁ. ᐅᓕ R. Joly, MENV+	

ᖃᑲᐅᒪᑎᑲᓂᖅᓴᑦ: ᑲᑎᒪᐅᑎᙵᓂᖓᓂᓂᑦ ᐱᓂᒪᓕᑦ 92-ᑎᕐᖏᑦᓂᓂᑦ, 93-ᑎᕐᖏᑦᓂᓂᑦ, 94-ᑎᕐᖏᑦᓂᓂᑦ, 95-ᑎᕐᖏᑦᓂᓂᑦ, ᑲᑎᒪᓕᐅᐃᐅᔨᓇᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅᑐᓂᑦ.

* MENV — ᑯᐯᑦᑯᑦ ᒥᓂᓂᕆᖏᑦ ᐊᖏᑎᒥᐅᑕᓕᓂᓂᖓᒍᑦ - Québec Ministère de l'Environnement
MRN — ᑯᐯᑦᑯᑦ ᒥᓂᓂᕆᖏᑦ ᖃᐅᔨᓴᖓᑎᐅᔨᓚᑦ ᐅᒪᔨᓕᓇᓂᖓᒥᑦ - Québec Ministère des Ressources naturelles
C — ᖃᐅᔨᓴᒋᐊᖓᔪᖅ - Consultant

ᑐᓴᐅᒪᖅᑕᐅᑎᒍᑎᐅᔪᑦ

ᓂᑕᒪᐅᔪᑦ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᒡᒋᔪᑦ ᓄᐃᑕᐅᓪᓚᐅᓂᑦ ᖃᐅᓕᓴᖏᓂᑦ ᖃᐅᓕᓴᖅᑕᐅᖏᓕᐅᔪᓂᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᑲᔪᓂᓗᑎᒃ ᐱᓪᓂᔪᖏᓂᑦ ᐃᓂᒪᑦᓴᓂᐅᑎᑦ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᔪᑦ ᐱᓴᓪᓕᖏᖅᑕᐅᖏᓂᓕᕆᓂᑦ. ᒐᒃᓂᐊ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᒡᒋᔪᑦ, ᐱᓂᒪᑦᓂᑎᒃ ᐊᑕᐅᓂᖏᒃ ᐊᑐᓂᑦ ᑎᒋᐅᔪᓂᑦ, ᐅᓇᓪᖅᖅᑭᑦ:

- ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᒡᒋᔪᖅ ᐊᐢᑎᑎᒋᐅᑕᓂᓪᓂᐅᑦ ᐱᐢᓂᒋᓪᓕᐊᓂᔫᖅᓱᓪᓚᓂᑦ ᐱᓪᓇᓂᐊᖏᓂᓂ ᐱᓪᓇᓂᓕᕆᓂᓂ ᓄᓪᓕᐊᒻᒥ

- ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᒡᒋᔪᖅ ᓴᓂᖏᓂᑦ ᐊᑦᑕᓇᓂᑦ

- ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᒡᒋᔪᖅ ᐃᖅᑭᑕᐅᑎᐊᖏᓂᔫᓚᖅᓱᓂᑦ ᒪᓕᒃᓴᐅᔨᐅᓂᑦ 1-ᒧᑦ 2-ᒧᓪᓗ ᐊᕐᓴᐅᔪᒋᒪᔪᒥ 23-ᒥ ᖃᒥᖕᐯ ᑯᐯᓪᓗ ᑕᖏᖅᓱᓂ ᐊᖅᑭᖏᓄᑭᔪᑎᐅᔨᔪᓂᓕᕆᔨᓂ JBNQA

- ᐊᐅᓪᓕᔪᐅᔨᓂᑦ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᒡᒋᔪᖅ

ᐊᒥᔪᕐᓴᔪᓂᒃ ᐅᖏᐃᓪᐅᑎᓂᑯᑦ ᑲᑎᒪᖏᑕᓚᐊᖏᖅᓯᒡᒋᔪᑦ ᑲᑎᒪᖏᓄᖏᖅᔪᓂᒃ ᐃᓕᓴᐳᔪᐅᖏᓕᒧᑦ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᔨᔪᑦ ᑲᑎᒪᑎᓪᓗᒥᑦ ᐅᖏᐃᓪᐅᑎᓂᑯᑦ ᐱᓪᓇᓂᐊᖏᑕᐅᖏᓕᐅᔨᔪᓂᒃ ᑕᓐᓂᔨᐅᑎᖏᓂᑯᑦ ᑭᐅᔭᐅᒥᐅᖏᓂᑦ ᐱᑦᔨᑎᑎᑦᔪᑦᒥ; ᑲᑎᒪᔨᓐᓇᓂᖅᑎᑦ ᐃᓗᒪᖏᑦᑐᓐᓇᓕᐅᖏᓐᓂᑦ ᑲᑎᒪᓕᑐᐊᖏᑦᒪᑕ.

ᒐᒃᓂᐊ ᐃᓂᒪᑦᓴᓂᐅᓂᒧᑦ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᔨᔪᑦ ᐊᓪᓕᓇᖏᖅᓇᖅᓴᒃ ᐱᖏᑕᐅᑦᓂᐊᖏᒪᓓᖏᖏᑕᓕᕆᔨᔪᔭᖅ ᒐᑦᓂᓗᖅᓴᒃ ᐃᓂᒪᑦᓴᓂᐅᓂᒃᑐᑦᑕ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᖅᑎᓪᓂᔪᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐅᒪᔨᔪᓂᐅᑕᓕᕆᓂᑦ, ᐃᖏᖏᓂᐊᓂᓂᑦ ᒥᑭᑎᖏᓂᐊᖅᑎᓂᑦ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᖅᑎᓪᓂᑦ, ᖃᐅᓕᓴᐳᒪᓚᖅᓱᓪᓚᓂᑦ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᔨᔪᑦ ᑲᑎᒪᖏᑕᓕᕆᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᑲᓪᓕᓂᐊᓂᔪᓂᑦ ᐃᑦᑕᖅᓱᓪᓚᓂᑦ.

ᖁᐅᐳᖁᓴᑕᐅᓂᒪᓴᑦ, ᓂᕆᓂᓵᓴᐅᑎᓂᐊᖁᖅᑐᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐱᓴᓵᓴᐅᓂᒪᓴᑦ

ᐅᑭᐅᒥ ᐊᑐᓪᐅᖁᑐᓂ 2002-2003-ᒥ, ᒐᒃᓯᐊ ᐃᓂᒪᒃᓴᓂᐅᖁᓂᒧᑦ ᑲᑎᒪᐳᐊᐱᐅᓴᑦ ᑲᓂᓕᓂᓂᒪᐅᖁᑦᑐᑦ ᓂᕆᓂᓵᒍᒪᓪᓕᐅᖁᑦᑕᒥᓂᒃ ᐃᓗᓪᓕᖁᑦᑕᐅᒍᒪᓂᓕᔪᓂᒃ ᐱᓇᓂᐊᑦᑕᐅᒍᒪᓂᓕᔪᓂᒃ ᕿᖁᑕᐅᓂᒪᓪᓕᐅᖁᑦᑐᓂᒃ ᐅᑭᐅᒥ 2001-ᒥ.

ᓂᕆᓂᓵᐳᐅᓂᓂᖁᑦᑐᑦ ᐃᓕᖓᑦᓂᒃ ᐊᐅᓪᓕᖁᓪᓕᐅᓵᕆᑦ ᐋᖅᑭᒃᑭᒋᐊᖁᑦᓂᑎᒃ ᐊᓪᓕᓇᖁᖅᓴᐃᐅᔪᒥᒃ. ᐊᓪᓕᓇᖁᖅᓴᐃᐅᔪᒥᒃ ᓄᑕᐅᑦᓂᓂ ᐊᒡᒪᓗ ᓴᐟᕿᑕᐅᑦᓂᓂ ᐊᓪᓕᓇᕆᒃᖁᐃᐅᔪᖅ ᑯᑦᔪᐊᒍᒧᑦ ᐱᓇᓂᐊᑎᒋᖅᓂᓗ ᐊᑌᓐᓇᓪᒡᒪᖅᓂᑐᑦ ᐊᓪᓕᓇᒪᒥ ᖃᒪᐅᒪᓇᓕᐅᓐᖅᑐᒥᒃ ᐊᓪᓕᓇᒪᒥ ᑕᒪᓐᓇ ᐃᓪᓕᓂᐅᑎᓕᐅᖁᑦᑐᖅ ᖃᒪᑎᑎᐊᖁᑦᖁᖅᑕᖏᓐᓄᑦ ᐃᓂᒪᒃᓴᐳᐅᖁᑦᓂᒧᑦ ᖃᑎᒌᒃᓴᐳᐅᖁᑦᑐᑦ ᐊᑐᓪᓕᖁᓪᓕᐅᔪᓂ, ᐊᔪᐃᓐᓇᒪᓇᑎᒥ ᖃᒪᑎᑎᐊᖁᑦᖁᖅᑕᑦᓯᐅᔪᓂ ᐅᓂᖁᑦᖁᖅᑕᑦᓯᐅᑎᓕᐅᖁᑦᑐᓂᒃ ᐊᑐᓪᓕᖁᓪᓕᐅᔪᓂ ᐃᓂᒪᒃᓴᐳᐅᖁᑦᓂᒧᑦ ᐃᓂᒪᐅᖁᑦᑐᑦ. ᐱᓇᓂᐊᑎᒋᖅᓂᖓᓪᓗ ᐊᓪᓕᓇᖁᖅᓴᐃᐅᔪᖅ ᐊᑐᓪᓕᖁᓪᓕᐅᓵᕆᑦ ᖃᒪᑎᑎᐊᖁᑦᖁᖅᑕᖏᓐᓄᑦ ᐃᓂᒪᒃᓴᐳᐅᖁᑦᓂᒧᑦ ᖃᒪᑎᑎᐊᖁᑦᖁᖅᑕᖏᓐᓄᑦ ᐃᓂᒪᒃᓴᐳᐅᖁᑦᓂᒧᑦ ᐃᓂᒪᐅᖁᑦᑐᑦ. ᐱᓇᓂᐊᑎᒋᖅᓂᖓᓪᓗ ᐊᓪᓕᓇᖁᖅᓴᐃᐅᔪᖅ ᐊᑐᓪᓕᖁᓪᓕᐅᓵᕆᑦ ᐃᓂᒪᒃᓴᐳᐅᖁᑦᓂᒧᑦ ᐃᓂᒪᐅᖁᑦᑐᑦ. ᐊᓪᓕᓇᒪᒥ ᖃᒪᑎᑎᐊᖁᑦᖁᖅᑕᖏᓐᓄᑦ ᐊᑐᓪᓕᖁᓪᓕᐅᓵᕆᑦ ᐃᓂᒪᒃᓴᐳᐅᖁᑦᓂᒧᑦ ᐃᓂᒪᐅᖁᑦᑐᑦ. ᐱᓇᓂᐊᑎᒋᖅᓂᖓᓪᓗ ᐊᓪᓕᓇᖁᖅᓴᐃᐅᔪᖅ

ᐊᓯᔾᔨᕐᓂᖅ 2: ᐱᓕᕆᖏᓐᓄᑦᑎᐊᒍᑦ ᐃᓐᓇᕐᓂᐊᓕᒫᑦ ᖃᓄᐃᓕᒫᒥ ᐱᓕᕆᖏᓐᓄᑦᑎᐊᒍᑦ ᓴᖅᑭᑐᐃᓐᓇᖅᑐᑦ ᐅᑭᐅᖅ 2002-ᒥᑦ 2003-ᒧᑦ

ᑎᒥᔭᐅᓪᓗᐊᑎᑦ	ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑦ	ᓴᓇᓕᔭᐅᒧᓪᓗᐊᓂᖅ
ᑎᒥᐅᓗᓂ ᖃᐅᔨᑎᑦᓯᒥᑦᓯᓚᖅᓗᓂ ᑲᒪᔨᐅᔪᓂᑦ ᑲᓇᑕᒫᖅ (ᐊᐃᔭᐅᓯᒪᔪᒥ ᑭᓯᓯᒧᑎᖅᓴᒪ 23.5.24)	ᐱᓇᓯᐊᖅᑎᐅᓯᒪᔪᖅ ᒋᐊᓇᖅᓴᒪᑦ ᐃᓯᒪᔨᓴᓯᐅᑦᓂᒧᑦ ᐅᑎᕐᓂᐊᕐᓇᖅᑐᑦ ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑦᓯᑎᓯᓇᓕᒫᑐᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑦᓯᓚᐅᑎᑦ ᐊᐃᔪᓕᐊᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᐱᑎᑕᐅᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐊᐅᔾᔨᖅᑎᑦᓯᓚᐅᑎᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓕᓴᐃᔾᔪᑎᑦ ᐊᐅᓚᓐᓂᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᐱᑎᑕᐅᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐊᐅᓚᓐᓂᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓕᓴᐃᔾᔪᑎ

ᐱᔭᓇᔭᐅᓪᓚᕆᑦ
- ᐃᓱᒪᖅᓴᓱᐅᔅᓂᒍᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔾᔪᑎ ᐊᖏᖅᑭᑕᑭᐹᑎᖅᓴᕐᔪᓂᖅ ᒪᓕᑲᖅᓴᒥ 1 ᐊᒻᒪ 2-ᒥ ᐊᐱᖅᑐᓱᓚᐅᖅᑲᒪᑦ 23-ᖅᓱᓂᑐᑎᒃ **JBNQA**-ᓂᓐᓂ (ᑲᔪᓱᖓᑦ)
- ᐅᑭᐅᒥ ᑕᒻᓱᓂ, ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔾᔪᑎ ᖃᐅᔨᓴᓱᐊᓚᐅᔅᓴᖓᑦ ᐅᔾᔨᓂᖅᓱᒪᒃ ᐱᖏᔨᔪᓕᐊᖅᓴᓂᖅ ᐊᒻᒪ ᐊᐅᓚᑦᓱᓂᐅᔪᔪᓚᐅᑉᓗ ᐊᓚᓪᑕᐅᓱᓚᐅᖅᓴᖓᒃ:
- *ᔪᐯᒃᔪᑦ ᐃᒪᓕᑦᑐᓗᑦ ᐊᐃᐊᓚᓴᖅᑭᑦ;*
- *ᔪᐯᒃᔪᑦ ᐅᒪᒉᓚᓂᓕᒧᑦ ᖃᒃᐱᓕᔪᓐᓇᐅᔅᓴᖓᑦ ᐅᑭᐅᓂ 2002-07-ᒧᑦ*
- ᔪᐯᒃᔪᑦ ᐋᖅᑭᐹᓱᐊᖏᑦᑕᖅᑭᑦ ᓄᓂᑦ ᓴᓪᒥᑎᐅᔨᔭᕐᑎᒃᓴᖅᑭᓂᓐᓂᑦ;
- *ᖃᔪᐱᑦᓯᓂᑦ ᑐᖃᓴᔪᑎᒃᓴᖅᔪᓂᑦ ᐊᐅᓚᑕᐅᓂᖅᑭᑕ ᒪᓚᓂᖅᑭᑦ;*
- ᐅᔾᕿᓂᐅᐊᒃᓴᑦ ᐅᒃᔪᐃᑕᐅᔪᒪᓕᑦ ᓄᓇᓂ ᓴᓂᖏᑕᐅᓕᒪᓕᑦ.
- ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔾᔪᑎ ᐁᑦᑐᐃᓚᐅᑦᓴᓂᖅᒧᒍᓂ ᑲᑎᒪᒥᐅᑕᓚᓂᖅᒧᒍᓂ ᔪᒃᔪᑕᐅᑦᑐᓂᑦᔨᐅᔾᔪᓚᓂᓐᓂᑦ, ᖃᑐᐹᒥ, ᐃᓱᒪᒋᔭᐅᔪᒪᓕᑦ ᐃᑐᓚᒋᐊᐱᐅᓂᔾᔪᓚᓂᓐᓂᑦ ᑲᓐᓂᑕᐅᔪᒪᓕᑦ ᐃᑐᓚᒋᐊᐱᐅᓂᔾᔪᓚᓂᓐᓂᑦ ᑲᒥᒪᔭᒃᑯᓐᓂᑦ ᐃᓐᓇᐃᒪᒍᑦ.
- ᒡᒃᔪᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔾᔪᑎ ᕿᑦᖠᓇᖓᑦ ᑐᓴᐅᒪᔪᑐᒃᓴᖅᑭᑦᑎᓂᒃ ᑕᔪᒃᓴᐅᑉᓴᓕᖅᑐᒃ ᑎᓪᓗᐅᔪᒪᔪᑎᑎᖅᑭᖅᓯᓂᑦ ᐊᒻᒪ ᐃᓄᒡᓕᓪᓚᕐᓗᒃᑲᒪᑦ; (ᓱᓪᓚ ᐱᓇᓱᐊᖅᑕᐅᔪᖅ);
- ᒡᒃᔪᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔾᔪᑎ ᕿᑦᖠᓇᖓᑦ ᐱᓇᓱᐊᖅᓱᒪᒪᔾᔪᓂᓄᑦ ᐊᓪᓚᕐᓗᒃᑲᒪᑦ ᐊᒻᒪ ᐃᓄᒡᓕᓪᓚᕐᓗᒃᑲᒪᑦ ᓄᓇᓕᒫᓂ ᐊᒻᒪ ᐃᓄᒡᓕᓪᓚᕐᓗᒃᑲᒪᑦ

ᑎᓕᕆᔨᓂᐊᕆᔨᒃ	ᖃᐅᔨᓴᖅᑕᐅᓂᒪᔪᑦ	ᓯᕗᓂᓚᕆᐅᔭᓕᓂᒪᔪ
ᐱᓚᓂᐊᓕᖏᓐᓄᑦ ᓄᓚᐃᒪᒥᐅᑦ ᐃᓄᖅᑎᑦ ᐅᓄᖓᓂᖅᑎᑦ ᐱᓚᓂᐊᑭᑐᑎᓂᑦ ᐊᒪᒪ ᑲᑎᐃᒃ ᓄᓚᓕᓪᒋᑦ ᑲᙰᒪᖏᒃ ᓄᓚᓬᓪᓗ ᑲᙰᒦᐱᕕᖏᑎᑦ ᖃᐅᔨᒪᑎᖏᑲᓕᑎᑦ ᐱᓪᓗᓂᐊᓕᓴᐅᑎᒍᑦ ᐃᑲᔪᖅᑕᐅᒥᐊᖏᑦᕿᑕ (ᐊᓪᓕᓂᔪᒪᒥ Pᓯᑦᔪᒍᓕᓴ 23.5.33)	ᐊᓪᓕᓂᔪᒪᒥᐸ ᒪᓕᓪᓗᑎᒃ 23-Γ JBNQA-ᓂᑦ ᐊᖏᑦᖃᑎᑎᑎᔪᒪᓂᖅᓱᓂ ᐃᓕᑦᓂᓪᓚᖅ ᐃᓕᒪᔨᐅᑎᑦᓂᔪᓂᓚᑎᒃ ᐊᑐᑎᖏᑦᓂᔪᐊᑐᒍᑦ ᖃᒻᖏᑦ ᐃᓕᒪᔨᐅᓪᓕᓐᓇᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪ ᖃᖅᑲᖏᑦᓂᓕᕆᓂᖅ ᖃᖅᐸᓕᓕᖏᓐᓄᑦ ᐃᓕᐅᓗᑕᐅᔨᓂᖅ ᖃᖅᐸᓕᓐᓂᖅᑐᑦ ᐃᓕᐅᔨᐅᓪᓕᓐᓇᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪ ᑭᖑᓂᖅᑐᑦ ᐃᓕᐅᔨᐅᓪᓕᓐᓇᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪ ᖃᖅᑲᖏᑦᓂᓕᕆᓂᖅ ᐃᓕᐅᔨᐅᓪᓕᓐᓇᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪ ᑭᖑᓂᖅᑐᑦ

ᐱᔭᓇᔨᐅᓯᒪᔪᑦ
- ᒐᖅᔪᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᑦ ᖃᐅᔨᓴᓯᐊᖅᓯᓯᒪᔭᑦ ᐊᑭᑎᒥᐅᑕᓕᓚᐅᔭᕐᖃᑕᓯᓯᒪᔪᓚᐅᖅ ᖃᐅᔨᔪᐅᑎᐅᔭᕐᖃᑕᓯᓯᒪᔪᓚᐅᖅᑕᑐ ᐅᑭᐅᖅᑕᑐ. - ᒐᖅᔪᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᑦ ᑐᖃᖅᑎᑕᐅᓯᒪᔭᕐᑕᑦ ᑭᐅᑐᖅᑎᐅᔪᓚᑦ ᐃᐅᖅᔪ ᒥᓯᓚᐅᔪᓚᑦ ᐅᒪᔪᓕᓚᐅᔭᕐᒧᑦ ᐃᓚᖅᓂᑦ ᓄᓇᐅᑦ ᐊᑦᑭᑭᓯᖅᑕᐅᓕᖅᓯᒪᔭᑦ ᐸᑦᓴᑎᐅᔪᑦ.
- ᒐᖅᔪᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᑦ ᐁᑦᑐᑐᐃᓕᓚᐅᔪᑦᑐ ᔪᐯᓄᖅ ᐃᒪᓕᕐᑎᐅᑕᓂᑦ ᐊᑐᐊᒪᕐᓂᕆᔨᖅᑎᑦᑕ ᐊᑦᓕᓚᕐᓯᓯᒪᔪᒪᓂᖅᓯᒪᔭᖅᑐᑦ ᓄᓇᓕᒫᑦ ᐊᑦᓕᓚᕐᓯᓯᒪᔪᒪᓂᖅᓯᒪᔭᖅᑐᑦ ᓄᓇᓕᒫᑦ.
- ᐄᓂ ᐊᑕᒥ, ᑲᑎᐃᖅ ᑲᑭᒪᖅᑯᓂ ᑐᑭᒧᐊᖅᑎᑦᓯᔨᑦᑎᔨᐅᔪᑦ, ᐃᓕᒥᔨᐅᔪᓕᐅᔨᔪᖅ ᑲᑎᒪᓂᖅᖃᖅᑎᑦᓂ ᑲᑎᒪᓂᖅᓯᒪᔭᑦ 93-ᒥᔨᖅᓱᓂ; - ᓄᐢᒧᑦ ᓕᔪᓐᓇᖅ, ᑲᑎᐃᖅ ᑲᑭᒪᖅᑯᓂ ᐱᓯᒪᔪᖅ ᐊᑭᑎᒥᐅᑕᓕᓚᐅᔭᕐᒧᑦ ᖃᐅᔨᔪᐅᑎᐅᔭᕐᒧᑦ ᐃᓕᒥᔨᐅᔪᓕᐅᔨᔪᖅ, ᐃᓕᒥᔨᐅᔪᓕᐅᔨᔪᖅ ᑲᑎᒪᓂᖅᓯᒪᔭᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅᓯᒪᔭᑦ 93-ᒥᔨᖅᓱᓂ; - ᖁᔭᑦ ᑲᓪᑐᐃᓪ, ᐃᒧᖏᓕᔨᐅᔪᖅ, ᐃᓕᒥᔨᐅᔪᓕᐅᔨᔪᖅ ᑲᑎᒪᓂᖅᓯᒪᔭᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᑦ 95-ᒥᔨᖅᓱᓂ; - ᖁᔭᑦ ᔦᓕ ᔪᐯᓄᔪᑦ ᑐᖃᖅᑎᑦᓯᔨᑦᑎᔨᐅᔪᖅ ᐊᑭᑎᒥᐅᑕᓕᓚᐅᔭᕐᒧᑦ ᐃᓕᒥᔨᐅᔪᓕᐅᔨᔪᖅ ᑲᑎᒪᓂᖅᓯᒪᔭᑦ 95-ᒥᔨᖅᓱᓂ.
- ᒐᖅᔪᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᑦ ᐁᑦᑐᐃᖅᑲᓕᓚᐅᔭᕐᒧᑦ ᐃᓕᑕᖅᓯᔪᑎᐅᔪᓚᐅᖅ ᐊᑭᑎᒥᐅᑕᓕᓚᐅᔭᕐᒧᑦ ᐱᑭᓕᑎᑦᓯᔪᑎᐅᔨᕐᓂᖅ ᓄᓇᓕᒫᑦ.
- ᒐᖅᔪᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᑦ ᑲᒪᒋᔭᖅᑎᑦᓯᓚᐅᔭᕐᒧᑦ ᐃᓐᓇᑦᓯᓚᐅᔪᑦ ᐅᔨᔫᑦᓯᑎᐅᔪᑦ ᓄᓇᓕᒫᑦ. - ᒐᖅᔪᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᑦ ᐱᓇᓱᐊᓇᓕᓕᐅᔭᕐᒧᑦ ᐊᓐᓇᑦᓯᓚᐅᔪᑦᑐᑦ ᐊᓯᖅᑭᑦᓯᓚᐅᔪᑦ ᑲᒪᒋᔨᐅᓂᓇᔨᖅᑭᑦ ᓄᓇᓕᒫᑦ.
- ᒐᖅᔪᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᑦ ᐁᑦᑐᑎᑦᑕᐅᓕᐅᔭᕐᒧᑦ ᐅᑦᑲᐅᔨᐅᑎᓕᓚᑦ ᐊᐯᖅᑦ ᒥᓂᔨᐅᓕᓚᑦ ᐊᑭᑎᒥᐅᑕᓕᓚᐅᔭᕐᒧᑦ ᐃᒪᓕᕐᓂᕆᔨᖅᑎᑦᑕ ᐊᑦᓕᓚᕐᓯᓯᒪᔪᒪᓂᖅᓯᒪᔭᖅᑐᑦ ᓄᓇᓕᒫᑦ. - ᒐᖅᔪᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᑦ ᐱᓇᓱᐊᓇᓕᓕᐅᔭᕐᒧᑦ ᖃᐅᔨᔪᐅᑎᐅᔭᕐᒧᑦ ᐊᑭᑎᒥᐅᑕᓕᓚᐅᔭᕐᒧᑦ ᐃᓐᓇᑦᓯᓚᐅᔪ

ᐱᓇᓱᐊᖅᑕᐅᓂᒪᔪᑦ 2002-03

ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᐅᓂᒪᔪᑦ ᖃᐅᔨᓴᖅᑕᐅᓚᖓᑦ ᑕᖅᑎᒥ ᐱᐢᓪᓕᐊᓚᖅᓄᑦ ᐱᓚᐊᖅᓂᑕᐅᔪᓄᑦ ᐅᑭᐅᖅᑕᒍᑦ

ᐁᖅᓄᓪ 23, 2002-ᒥ, ᖃᐅᔨᓴᖅᓚᖓᑦᑕ ᐃᓕᒋᓕᐅᔪᓴᖅᖢᑦ ᖃᓇᒥᒃ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᓄᑦ ᖃᐅᔨᓴᖅᑕᐅᓚᖓᑦᑕ ᐱᖅᔪᖅᖢᑦ, ᑕᐅᔪᐊ ᖃᑎᒌᖓᐊᐅᔪᓄᑦ ᖃᑎᒌᐅᔪᓄᑦ ᐁᑦᑐᐃᓕᓕᐅᔪᖓᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᓕᓂᖅᓴᒍᑦ ᐊᓂᒪᓕᒃ, ᐊᐅᓚᐅᔪᓄᑦ ᐊᑎᖅᑲᖅᑐᓂᖅ ᐃᓕᒋᒋᔨᐅᔪᓄᑦ ᐊᓂᒪᓕᒃ ᐃᒣᓕᒋᐊᑎᖅᑐᖅᑐᓂᖅᓴᓕᒋᐅᔨᔭᖅᓴᓕᒋᐅᔨᔪᓂᖅᓴᓕᒋᐅᔨᔪᓄᑦ ᐃᓇᔪᑎᖅᑲᖅᓯᑎᖅᑐᖅ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐱᓇᓱᐊᖅᑕᐅᔪᓄᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᐅᔪᓄᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᐅᓚᖓᑦᑕ. ᑕᒪᓐᓂ ᐊᓪᓚᔪᓂ ᐊᖅᑭᒋᓚᐅᔪᓄᑦ ᐃᒣᓕᒋᐅᖅᑎᓪᓗᒍ ᐱᓇᓱᐊᖅᑕᐅᔪᓄᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᐅᓚᖓᑦᑕ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᐅᓚᖓᑦᑕ ᐃᓚᖓ

ᒋᐧᑯᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᑦ ᑐᑭᒋᓪᓕᐅᓂᖏᑦ ᑲᑎᒪᐅᑎᐃᓚᒃ ᑐᖅᑯᑎᐅᑯᔪᓂᖏᑦ ᐊᓂᐅᓂᐅᔨᖅᑭᑐᑐᒥ ᐃᓂᖅᑲᐊᓕᕐᓗᑎᑦ ᑲᑎᒪᓂᐅᖅᑲᑭᓂᒪᓕᕐᓂᒃ ᐱᑎᖅᓯᔪᑦ 1980-ᒥᓂᑦ. ᒋᑯᐊ ᐊᓪᓚᓂᒪᔪᔪᑦ, ᐱᔨᖅᓴᐅᓪᓚᐅᐅᔪᒪᒐ ᖃᓄᖅᑕᐅᔨᐅᑦ ᓂᐱᖅᓴᐅᑎᑦᓚᓂᑦ, ᐃᓪᓚᓂ ᑐᖅᑯᓂᒪᓕᖅᓴᑦ ᖃᓄᖅᑕᐅᔨᐅᑦ ᐃᓗᐊᓂᑦ ᓂᐱ

ᐊᓪᑲᑫᓂᐊᓂᖅᓯᑎᑦ. ᖃᓄᐃᑕᐅᔨᑎᒍᑦ ᖃᑲᐅᕈᑎᖅᐸᐃᑲᓪᓚᖅᑐᖅ ᒐᑦᔨᓂᖅᓱᒪ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔨᓂᑦ ᓴᓪᑲᑫᓂᖅᓱᒪᔪᓂ ᓇᓗᓂᖅᓯᓯᒪᔪᓂ ᓄᑕᐅᓯᓂᖅᑕᐅᓯᓂᐅᓇᖅᑐᖅ ᑐᖅᑭᑎᖅᓱᒪ ᐃᒉᑐᑎᖅᓱ (www.menv.qouv.qc.ca/programmes/eval_env/ccek.htm) ᐊᒡᒪᓗ ᐱᓇᔨᓂᒍᑦ ᓇᓗᓂᖅᓯᓯᒪᔪᓂ ᔨᓪᓇᑎᓂᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᕐᓯᖅᑕᐅᓇᖅᑐᓂ. ᐊᒡᒪᓗ ᖃᑲᐅᕈᑎᓂᔨᑎᑲᑦᓂᑦ ᐱᓂᔪᑎᓂᓪ ᑲᑎᐱᐅᓂᐅᓇᖅᓯᒍᑦ ᐃᔨᒪᖅᓴᔨᑦᑎᓴᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔨᓂᑦ ᑎᓇᖅᑐᔨᒪᔨᐅᑎᓂᖅᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗ ᔨᓇᑎᖅᓴᓇᖅᑐᓂ ᓄᑖᒍᔨᒪᔨᐅᑎᓂᖅᓂᖅ ᐊᓂᔨᓂᐊᓕᒫᒥᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐊᓂᔨᐸᔪᖅᑎᓂ ᓇᓗᓂᖅᓯᓯᒪᒪᒥᔪᓂ ᐸᓂᖅᑕᐅᔨᒪᓂᖅᓂ ᒪᑭᐃᐅᑦ ᑐᓴᐅᒪᔪᓂ ᐊᓂᔨᓂᐊᓕᒫᒥᑦ, ᒪᑭᐃᐅᑦᔪᓂ ᑐᓴᖅᑎᓂᖅᑕᖅᑎᑐᒍᑦ. ᐊᑭᓐᓇᒥᑕᐅᑦᔪᓂ ᓄᐃᑕᑎᓂᔨᑎᑲᑦᓂᑦ ᐱᓂ ᐱᓇᔨᐊᖅᑕᐅᓇᖅᑐᓂᓪᓗᓂᖅᓱᒪ ᐃᓚᖓᔪᖅᑐᑦ ᓄᑖᒍᔨᒪᔨᐅᑎᓂᖅᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗ

ᐊᐅᖅᐊᑦ ᐃᓕᑎᒥᐅᑕᓂᓚᓂᖏᓐᓄᑦ ᒥᓂᓯᑕᖅᓱᓂᖅ ᓄᖅᑲᑎᑦᓯᒍᓐᓇᓯᓗᓂ ᐱᓕᕆᓂᐸᖅᑐᑦᑎᓐᓄᑦ ᐃᓕᓴᐅᔪᓐᓇᖅᑐᑦ ᐃᓚᒋᓗ ᐋᖅᑭᑎᒃᑕᐅᖅᓯᐅᔪᓐᓇᓂᖅᑐᑦ ᓄᓇᐅᑦ ᓯᐅᐊᑎᖅᑕᐅᖅᓯᓕᕆᓂᖅᓱᓂᖅᑐᑦ ᐃᑦᑕᓇᖅᑐᑎᑐᐃᓐᓇᓚᐊᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᐅᔪᓐᓇᓂᖅᑐᑦ ᓯᐅᐊᑎᖅᑕᐅᓯᒪᓕᖅᑐᓂᖅ.

ᖃᐃᕐᓂᖅᓇᖅᑎᑦᑎᓐᓄᑦ ᐊᐅᓚᑦᓯᓂᐅᔪᓄᑦ ᒪᓕᐅᑕᐅᓯᒪᓄᑦ

ᐃᒪᐢ 2003-ᒥ, ᐊᐅᖅᐊᑦ ᒥᓂᓯᑕᖅᑎᑦ ᖃᐅᔨᓴᓂᓗᒍᑦ ᐅᒪᔪᓚᓇᓂᕐᒥᐅᑦ ᑐᓴᖅᑎᑦᓯᓚᓐᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐃᐅᔪᓄᑦ ᑲᓐᒋᐊᖅ ᐊᐅᖅᐊᑦ ᖃᐃᕐᓂᖅᓱᓂᖅᑐᑦ ᐊᐅᓚᑦᓯᓂᐅᔪᓄᑦ ᒪᓕᐅᑕᐅᕕᓐᓂᖅᓱᓂᖅᑐᑦ ᐊᑐᓂᖅᑕᐅᓯᒪᓕᖅᑐᓂᖅᓱᓂᖅᑐᑦ. ᑲᓐᒋᐊᖅ ᑲᑎᒪᔨᐊᐃᐅᔪᓄᑦ ᖃᐃᕐᓂᖅᓱᓂᖅᑐᑦ ᓚᓕᖅᑕᐅᒥᐊᓂᖅᓱᓂᖅ ᓄᓇᐃᓚᒥ ᖃᓄᖅ ᐊᐅᓚᑦᕿᓚᕆᓇᐅᓚᖃᖅᓯᒪᓕᖅᑐᑦ. ᑲᓐᒋᐊᖅ ᑲᑎᒪᔨᐊᐃᐅᔪᓄᑦ ᖃᐃᕐᓂᖅᓱᓂᖅᑐᑦ ᓚᓕᖅᑕᐅᒥᐊᓂᖅᓱᓂᖅᑐᑦ ᐊᑐᓂᖅᑕᐅᓯᒪᓕᖅᑐᓂᖅᓱᓂᖅᑐᑦ ᓄᓇᐃᓚᒥ ᖃᓄᖅ ᐊᐅᓚᑦᓯᓂᐅᔪᓄᑦ ᓚᓕᖅᑕᐅᒥᐊᓂᖅᓱᓂᖅᑐᑦ ᐅᑕᖅᑐᑦᓯᓚᓐᓂᑦ ᐃᓕᓴᐅᔪᓐᓇᓂᖅᓱᓂᖅᑐᑦ ᐊᐅᓚᑦᓯᓂᐅᔪᓄᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐃᐅᔪᓄ

ᓄᐅᔭᐃᓐᓇᓂᐅ ᓄᓇᓕᖅᓂᓪ ᐱᔪᑦᑎᓂᐅᐅᔨᓄᑦ ᖃᐅᑕᒪᖅᓯᐅᑎᐅᔨᓄᑦ; ᓄᓇᓂᓪ ᐱᓇᓯᐊᖅᐃᐅᑦᓪᑐᓇᐊᕆᓐᓂᑦ; ᐊᒻᒪᓪ ᐊᕐᑎᓕᓚᓂᕐᔪᑦ ᓯᑲᓴᑕᒪᑦᓯᑎᑦᑎᓂᓪᑐᓪ. ᑕᒪᓐᓇ ᕿᖏᑕᐅᓯᒪᔨᖅ ᓯᓚ ᐱᓂᐊᖏᓂᑕᐅᓐᓇᐅᑎᓕᖅ ᑭᓯᐊᓂ ᒪᓚᑲᑕᐅᓚᓂᓯᓯᓂ ᐅᑭᐅᓂ ᖃᐅᔨᓕᖅᑐᑦ. MRN-ᓄᑦ ᐊᖅᑭᖅᓯᒪᓕᑦ ᑕᑲᓄᐊ ᑲᑎᐊᖅ ᐊᕐᑎᓕᓚᓂᕐᔪᑦ ᐃᓯᓚᐅᐊᐱᖅᑎᑦ, ᐊᒻᒪ ᔪᒥᑦᐯᒥ ᐃᒪᓕᖅᓴᓯᐅᐅᔨᓄᑦ ᑲᑎᐊᖅ ᐊᕐᑎᓕᓚᓂᕐᔪᑦ ᐃᓯᓚᐅᐊᐱᖅᑎᑦ, ᐊᒻᒪ ᔪᒥᑦᐯᒥ ᐃᒪᓕᖅᓴᓯᐅᐅᔨᓄᑦ ᑲᑎᐊᖅ ᐊᕐᑎᓕᓚᓂᕐᔪᑦ ᐅᓪᓗᓕᕆᔨᒃᑐᑦ, ᐃᖅᑲᓇᑕᖅᑭᒃᑐᑦ ᑲᑎᐊᖅ ᐊᕐᑎᓕᓚᓂᕐᔪᑦ ᐅᓪᓗᓕᕆᔨᒃᑐᑦ, ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓇᖅᑐᓂᖅ ᐊᕐᑎᓕᓚᓂᕐᔪᑦ ᐅᓪᓗᓕᕆᔨᒃᑐᑦ ᑲᑎᐊᖅ ᐊᕐᑎᓕᓚᓂᕐᔪᑦ ᐃᓯᓚᐅᐊᐱᖅᑎᑦ ᐊᑐᓂᓯᒪᔪᖅ ᑕᑯᓯᖅᑐᑦ ᐱᖓᓱᓂᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓇᖅᑐᑦ ᐊᑐᓂᓯᒪᔪᖅ ᑲᑎᐊᖅ ᐊᕐᑎᓕᓚᓂᕐᔪᑦ ᐃᓯᓚᐅᐊᐱᖅᑎ

ᑭᓇᐅᔭᖏᑦ ᐊᐅᓚᓂᖅᑎᑦᑕ ᐊᓪᓚᓂᓱᒪᐅᑎᖅᑎᑦ*

ᐅᖃᓕᓂ 1, 2002-ᒥᑦ ᐃᑦᕆ 31, 2003-ᒧᑦ

ᐃᑎᖅᑐᐃᓇᓕᑦ

ᐊᖃᕋᓂᑦ ᐊᒥᐊᒃᓯᐃᓇᓕᑦ (2001-2002-ᒥ):	$19,084
ᑲᑭᒪᒃᓯᓐᓂᑦ ᑐᓂᔨᐅᓂᒪᔪᑦ (ᓂᕆᑦᓚᓂᓱᐅᑦᑎᑦ)	$96,000
ᑲᑭᒪᒃᓯᓐᓂᑦ ᑐᓂᔨᐅᓂᒪᔪᑦ (ᐁᑦᐸᓇᓚᑦᑕᖅᓱᓂᒃ)	$104,000
ᐃᓪᓗᒧᑦ ᐊᑦᑕᑐᑭᑎᐃᓇᓕᑦ ᐊᓪᓚᒪᒪᒥ ᑲᒪᔨᒪᓇᐅᔨᒧᑦ (ᓄᐃᐱᓇ 1,2002-ᒥᑦ ᐃᑦᕆ 31,2003-ᒧᑦ)	$1,255
ᐃᑎᖅᑐᐃᓇᓕᑦ ᑲᑎᓐᓂᖅ	**$220,339**

ᐊᑐᖅᑐᐃᓇᓕᑦ

ᐱᓇᓂᑲᑎᖅᑕᒧᑦ		
	ᑕᒃᓂᐊ ᑲᑎᓐᓂᖅᑎᑦ	$40,397
ᐊᑐᓇᐊᓕᓐᓄᑦ ᓂᐅᐃᐱᐅᑎᐃᓇᓕᑦ (ᔪᑦᔨᐊᐊᒥ)		
	ᑕᒃᓂᐊ ᑲᑎᓐᓂᖅᑎᑦ	$17,529
ᐊᓪᓚᐃᒪᒥ ᐊᐅᓚᑕᐅᔪᑎᑐᐅᔨᓄᑦ		
	ᑕᒃᓂᐊ ᑲᑎᓐᓂᖅᑎᑦ	$488
ᑲᑎᒪᓂᖅᒧᑦ ᐊᑐᖅᑐᐃᓇᓕᑦ		
	ᑕᒃᓂᐊ ᑲᑎᓐᓂᖅᑎᑦ	$47,973
ᖃᐅᔨᑕᐊᖃᖅᐃᐅᓕᓄᑦ ᐃᑲᔨᖅᑕᑕᐅᔪᑎᐃᓂ		
	ᑕᒃᓂᐊ ᑲᑎᓐᓂᖅᑎᑦ	$40,259
ᐊᓯᖅᑭᓐᓄᑦ		
	ᑕᒃᓂᐊ ᑲᑎᓐᓂᖅᑎᑦ	$12,635
	ᐃᓕᓐᓇᑎᒃ ᐊᑐᖅᑐᐃᓇᓕᑦ	**$159,281**

ᑭᓇᐅᔨᑦᑎᓐᓄᑦ ᐊᑭᓚᖅᑐᓇᐊᖃᓚᖏᔨᑦ

ᓯᓚᐅᑦ ᐊᓯᑦᓴᑦᓚᐊᓂᖅᓱᓕᓄᑦ ᐱᓂᐊᖃᓂᖅᑐᓇᖃᖅᓱᓕᓄᑦ	$15,000
ᐁᑦᐃᐃᖃᑕᓂᖅᒧᑦ ᐱᓂᐊᖃᓂᐅᔨᖃᑕᓚᖅᓱᑦ ᐊᑭᑎᓚᓇᓂᖅᒧᑦ ᐱᐅᓕᓚᐊᖃᑎᑦᓯᓯᒪᔪᓄᑦ ᓄᓇᕐᒥᑦ	$3,000
ᐊᑭᑎᓚᓇᓂᖅᒧᑦ ᑕᔪᑦᓴᐅᑎᑦᓯᔪᑎᒧᑦ ᐊᑭᐅᓕᒥᐅᑦᓴᓄᑦ	$7,000
ᐱᓂᐊᖃᓂᐅᔨᔪᓄᑦ ᓄᓇᕐᓗᑦ ᓄᓇᐅᑦ ᓯᐅᔪᑎᑕᐅᔨᓯᓚᐅᑲᓂᖅᓱᓕᓄᑦ ᖃᐅᔨᓴᓴᐅᑎᐅᓴᐅᔪᓄᑦ	$5,000
ᐊᓪᓚᐃᒪᒥ ᓯᓇᐅᓴᓗᒃᑲᖅᓯᓂᖅ ᓂᐅᔨᐊᐅᑎᐅᔪᓕᐊᓂᖅ	$15,000
ᐊᑭᑎᓚᓇᓂᖅᒧᑦ ᑲᑎᓐᓂᖅᑎᑦ	**$45,000**
ᐊᒥᐊᒃᔪᑦᑎᓴᖅᖅᔪᐊᑕᑲᑦ	**$16,058**

* ᖃᑎᖅᑭᑦᓴᐅᔨᓯᒪᓕᒐ ᐊᑐᑭᒪᓴᖅᖅᔪᐊᑕᑲᑦᑎᓐᓂᒃ ᑐᓴᖅᑎᑦᓯᔨᐅᑎᑲᑦ ᐃᓕᑕᓇᓴᐅᔨᓯᒪᓯᔨᑎᒃ ᑭᓇᐅᔨᓴᑕᓇᓕᔨᓄᑦ ᑕᒪᓕᓯᔨᓕᔨᓂᖅᓱᓂᓗ, ᐸᖅᑦ ᐱᓕᓐᓄᓇᓂᓄᑦ Pratte Bélanger ᑕᒃᓂᐊ ᖃᐅᔨᑕᐊᖃᖅᑕᐅᔪᓚᐅᓕᑦ ᑲᑎᐃᒃ ᐊᑭᑎᓕᓇᓄᓇᓂᓄᑦ ᐃᓯᓚᓴᓴᐅᔨᓂᖅᑎᑦ ᐊᑭᓕᓐᓂᖅᖃᖅᓱᓂᓗ.

** ᑕᒃᓂᐊ ᑲᑎᓕᓄᔨᓄᑦ ᐃᓕᓯᔨᐅᔨᑦ ᑎᓕᔨᐅᓯᒪᓯᔨᑎᒃ ᑲᑎᐃᒃ ᑲᑭᒪᒃᓯᓐᓂᖅᑐᓄᑦ ᐅᓂᐃᓄᖓ ᐃᓕᓯᔨᐅᔨᖃᓯᓯᑦ ᑲᑭᒪᒃᓯᓐᓂᑦ ᑲᑎᒪᑎᑦᓯᓂᖅᓴᓐᓂᖅᓱᓕᓄᑦ ᑲᑎᒪᓯᐊᓕᐅᖅᑭᑎᒃᓴᑕ ᑕᒪᓐᓇ ᐅᑭᐅᓚᔨᑎᓐᓂ 2002-2003-ᒥ. ᑭᓯᐊᓂ ᑕᒃᓂᐊ ᑲᑎᓕᔨᐊᐱᐅᓄᑦ ᐊᑭᑎᓚᓇᓄᓇᓂᒃᑯᑦ ᐊᑭᓐᓇᐃᓚᒋᑦ ᐊᑭᓐᓂᑦᓯᓇᖅᑎᒃᓴᑕ $10,000-ᓂᒃ ᑕᒪᑦᓯᔪᖓ ᑲᑎᒪᓂᖅᑐᓄᑦ ᑐᖃᖅᓱᓕᓕᒫᑦ.